



66 862

Personnes assurées

42 010

Bénéficiaires de rentes

108,0%

Degré de couverture réglementaire

95,2%

Degré de couverture économique

CHF 44,0 milliards

Somme au bilan

0,24%

Charge totale pour la gestion de la fortune

4,4%

Performance nette de la fortune placée

CHF 41 719

Rente de vieillesse moyenne par personne

CHF 148

Frais d'administration par
personne assurée ou bénéficiaire de rente

Les chiffres clés

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

Elle est une institution collective autonome de droit public. Parmi les caisses de prévoyance affiliées à PUBLICA, douze sont des caisses de prévoyance ouvertes et sept des caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance ouvertes gèrent aussi bien des personnes assurées que des bénéficiaires de rente et peuvent admettre des nouvelles personnes assurées en leur sein. Certaines caisses de prévoyance ne comptent qu'un seul employeur, d'autres en comptent deux ou plus. Chaque caisse de prévoyance ouverte est dirigée par un organe paritaire, qui fixe par exemple la rémunération des avoirs de prévoyance.

Certaines caisses de prévoyance fermées (par exemple Effectif fermé – Swisscom, Effectif fermé – SRG SSR ou Effectif fermé – RUAG) ont vu le jour au tournant de l'an 2000, lorsque la Confédération a donné leur autonomie à bon nombre de ses entreprises. D'autres caisses de prévoyance fermées (par exemple Effectif fermé – Confédération ou Effectif fermé – organisations affiliées) ont été fondées lors de la création de l'institution collective en 2008.

Somme au bilan

La somme au bilan de PUBLICA s'élève à 44,0 milliards de francs. Dans la somme au bilan de PUBLICA, la fortune placée des personnes assurées constitue la majeure partie de l'actif, tandis que le passif comprend par nature le capital de prévoyance des personnes assurées, provisions techniques comprises.

Charge totale pour la gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à 0,24 % et ont donc légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent, comme prévu. Vous trouverez les détails correspondants au chapitre 6.10.

Degré de couverture

Le degré de couverture est égal au rapport entre la fortune de prévoyance et le capital et les provisions techniques nécessaires au financement des prestations. Pour le degré de couverture réglementaire, on calcule le capital nécessaire avec le taux d'intérêt technique. Toutes caisses de prévoyance confondues, il s'élevait à 108,0 %. Le degré de couverture économique est calculé à partir du rendement actuel des obligations de la Confédération (courbe des intérêts) et s'élève à 95,2 %.

Performance nette de la fortune placée

La performance nette indique le rendement obtenu avec la fortune placée après déduction des frais de gestion de la fortune et des impôts latents. En 2021, la performance s'établit à 4,4 %.

Personnes assurées

Le nombre de personnes assurées se compose du nombre de personnes assurées dans la LPP dans les caisses de prévoyance ouvertes de PUBLICA. Elles étaient 66 862 fin 2021.

Bénéficiaires de rentes

Le nombre de personnes bénéficiaires de rentes est égal au nombre de personnes qui perçoivent une forme de rente de PUBLICA. Elles étaient 42 010 fin 2021.

Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente

Les frais d'administration par personne assurée correspondent aux frais d'administration divisés par le nombre de personnes assurées et bénéficiaires de rentes. Ils s'élevaient à 148 francs en 2021.

Degré de couverture Évolution de 2012 à 2021, en %



Le rapport de gestion a trait à l'institution collective, qui inclut l'ensemble des 19 caisses de prévoyance. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes donnés sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chaque caisse de prévoyance a son propre degré de couverture.

Conformément à sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits transparents ; c'est pourquoi le taux de transparence en matière de frais est de 100 %.

Performance Évolution de 2012 à 2021, en %



En 2021, PUBLICA a dégagé avec ses stratégies de placement sur la totalité de la fortune placée (environ 43,7 milliards de francs) un rendement total net de 4,4 % et dépasse la performance du benchmark de 0,3 points de pourcentage.

Table des matières

 Préface	4
 Compte rendu	6
PUBLICA, un acteur majeur de la prévoyance professionnelle	7
Orientation de l'entreprise	8
Compensation des risques en matière de prestations de prévoyance	13
Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	15
Personnes assurées	16
Bénéficiaires de rentes	17
Satisfaction de la clientèle	20
Collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA	21
Gestion des risques	23
 Investir de manière responsable	26
Investissement responsable	28
 Gouvernance d'entreprise	30
Structure organisationnelle	31
Commission de la caisse	32
Instruments d'information et de contrôle	42
Assemblée des délégués	43
Direction et Comité directeur	44
Indemnités	45
Organe de révision	47
Expert en matière de prévoyance professionnelle	47
 Comptes annuels	48
Bilan et compte d'exploitation	49
Annexe	53
1 Bases et organisation	53
2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	58
3 Nature de l'application du but	59
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	60
5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture	62
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	67
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	79
8 Demandes de l'autorité de surveillance	81
9 Autres informations relatives à la situation financière	81
10 Événements postérieurs à la date du bilan	81
11 Rapport de l'organe de révision	82
12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	86
Impressum	90

En 2021, PUBLICA a dégagé avec ses stratégies de placement sur la totalité de la fortune placée (environ 43,7 milliards de francs) un rendement total net de 4,4 % et dépasse la performance du benchmark de 0,3 points de pourcentage.





Préface

Nous laissons derrière nous une année encore une fois marquée par la pandémie de coronavirus. Nous avons pu réaliser un bon exercice grâce à l'immense engagement, la grande flexibilité et la capacité d'adaptation de nos collaborateurs, comités et autres partenaires. Malgré la pandémie qui sévit, nous avons réussi à mener à bien nos missions et mettre en œuvre d'importants projets.

Du point de vue des marchés financiers, 2021 a été globalement une année réjouissante. Les marchés des actions ont continué à progresser et le secteur de l'immobilier a également engrangé des bénéfices importants, tandis que la plupart des obligations ont affiché un rendement négatif en raison de l'augmentation des taux. Sur l'ensemble de l'année, PUBLICA a réalisé une performance de 4,4 %. PUBLICA poursuit une stratégie de placement avec une part d'actions de 27 % pour les caisses de prévoyance ouvertes. La performance réalisée pour ces caisses était de 4,6 % (4,2 % l'exercice précédent). La stratégie de placement moins risquée pour les caisses de pension fermées, avec une part d'actions de 10 %, a réalisé une performance de 2,1 % (3,9 % l'exercice précédent). Par rapport à la moyenne des caisses de pension suisses, les deux stratégies de placement sont plus traditionnelles et ont donc eu une performance moindre en 2021.

La situation financière de PUBLICA a été plus stable en 2021. Les degrés de couverture des caisses de prévoyance ont augmenté. Nous utilisons désormais des tables de génération dans l'établissement du bilan et notre représentation des promesses de rentes avec l'augmentation de l'espérance de vie est plus réaliste. La structure des coûts de PUBLICA connaît également une évolution réjouissante. Les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont continué à baisser par rapport à l'exercice précédent. Ils s'élèvent à 148 francs en moyenne (152 francs l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune restent faibles, à 0,24 %.

Une communication claire et simple avec les personnes assurées est essentielle pour nous. En 2021, nous avons introduit le portail digital pour les personnes assurées myPublica. Sur ce portail, les quelque 67 000 personnes assurées ont accès à leurs données de prévoyance à jour et à leur attestation de prévoyance. Elles peuvent également simuler différents scénarios ou effectuer des rachats volontaires. Nous présentons nos principaux investissements issus de l'activité de placement de façon transparente sur le portail digital pour les personnes assurées – en un clic, les personnes assurées peuvent consulter leur part pro forma dans la catégorie de placement respective.

En plus d'être transparents et économiques, les investissements de PUBLICA se veulent responsables. Dans ce cadre, PUBLICA engage constamment des nouvelles mesures pour que son portefeuille atteigne l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Cet engagement découle de l'Accord de Paris sur le climat et soutient les mesures déjà mises en œuvre pour gérer les opportunités et les risques liés au changement climatique.

L'année 2021 a également été marquée par des changements en ce qui concerne le personnel. Les élections en vue du renouvellement de l'ensemble des membres de la Commission de la caisse PUBLICA, l'organe paritaire suprême, ont eu lieu au milieu de l'année. Sur les 16 membres que compte la Commission de la caisse, neuf sont des nouveaux



élus. Grâce à leur élection, nos jeunes personnes assurées et les femmes sont davantage représentées dans la Commission de la caisse. Par ailleurs, l'Assemblée des délégués de PUBLICA a élu un nouveau président et deux nouveaux membres ont rejoint la direction de PUBLICA.

L'attaque russe contre l'Ukraine en février 2022 et la menace qu'elle fait ainsi peser sur la paix dans le monde nous affectent profondément. PUBLICA soutient résolument les sanctions décidées par l'UE et le Conseil fédéral, et a exclu la Russie de son univers de placement. Par conséquent, nous devons observer et vérifier notre activité de placement en fonction de l'évolution de la politique mondiale. Nous espérons la fin prochaine des souffrances inconcevables des populations touchées et une reprise rapide de la situation économique.

Cordialement,



Jorge Serra
Président de la Commission de la caisse PUBLICA



Doris Bianchi
Directrice de PUBLICA

Berne, le 25 mars 2022

Compte rendu

Toutes les caisses de prévoyance, sauf une, ont vu leur degré de couverture s'améliorer. Sur les 19 caisses de prévoyance, seule la caisse de prévoyance fermée « Effectif fermé – assurés volontaires » présente un découvert.

PUBLICA, un acteur majeur de la prévoyance professionnelle

Au moyen du capital qui lui est confié, PUBLICA verse des rentes ou des prestations de sortie qui permettent aux destinataires de maintenir leur niveau de vie. Nous finançons nos prestations selon le principe de la capitalisation : nous plaçons les cotisations pour les personnes assurées et leur reversons sous forme de rente ou de capital au terme de la période d'assurance.

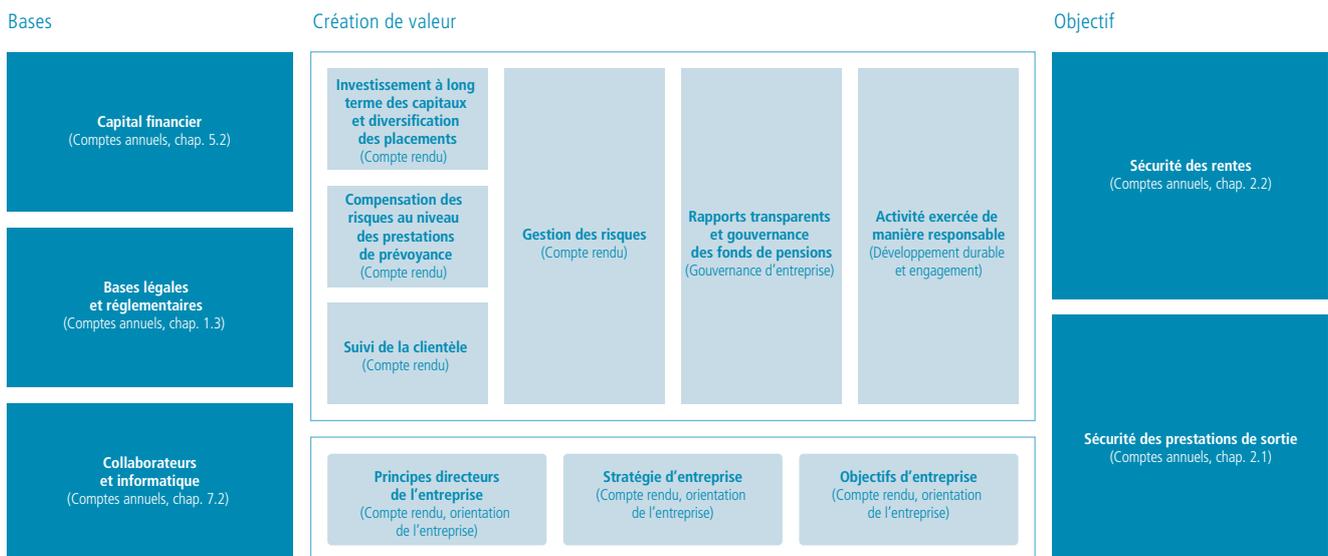
Comme le risque au sein du 2^e pilier est supporté collectivement, il est possible, du fait du grand nombre de personnes assurées et bénéficiaires de rentes, de disposer à un prix avantageux d'une couverture simple contre les risques de prévoyance (longévité, invalidité et décès) et d'assurer par ailleurs la sécurité des survivants en cas de décès d'une personne assurée ou bénéficiaire de rente.

Dans la mesure autorisée par les bases légales et réglementaires du 2^e pilier, PUBLICA offre toute liberté dans l'organisation de la prévoyance individuelle. Dans le cadre du suivi de la clientèle, les personnes assurées reçoivent les informations importantes ainsi que les bases de calcul concernant les effets de ces possibles décisions individuelles en matière de prévoyance, par exemple pour des rachats volontaires. Les personnes assurées peuvent les consulter sur le portail pour les personnes assurées myPublica depuis 2021. Quant aux employeurs, PUBLICA leur offre différentes possibilités d'aménager leur politique de prévoyance.

La gestion des risques contribue grandement à maintenir à long terme l'équilibre entre les placements et les engagements, d'une part, et entre les cotisations et les prestations, d'autre part. PUBLICA accorde de l'importance à une gouvernance des fonds de pensions moderne, à l'établissement de rapports transparents et à l'investissement responsable.

Le modèle d'affaires de PUBLICA

Le modèle d'affaires présente les fondements de l'activité commerciale de PUBLICA, il montre comment PUBLICA génère des valeurs et expose les objectifs à long terme. Il contient des renvois aux différents chapitres du rapport de gestion qui contiennent des informations plus précises.



Orientation de l'entreprise

L'orientation de l'entreprise guide l'activité de PUBLICA.

Principes directeurs de l'entreprise : se positionner en tant que caisse de pensions leader

Les principes directeurs de l'entreprise ont pour vocation de mener efficacement PUBLICA vers l'avenir. Chez PUBLICA, nous mettons tout en œuvre au quotidien pour fournir des prestations de prévoyance optimales à notre clientèle.

Les lignes de force qui sous-tendent nos ambitions sont les suivantes :

- nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2^e pilier ;
- nous nous engageons dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes qui nous sont affiliés ;
- nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations ;
- nous avons une vraie culture du partenariat.

Stratégie d'entreprise : se maintenir au plus haut niveau

La stratégie d'entreprise pour les années 2019 à 2022 comporte cinq thèmes clés.

- **Renforcement de la gouvernance des fonds de pension** : il s'agit avant tout du conflit entre la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle et la loi sur le personnel de la Confédération.
- **Orientation vers la clientèle, coûts et structure** : il est ici question de la taille de PUBLICA et de son ouverture aux nouvelles affiliations afin de compenser la disparition des effectifs des caisses de prévoyance fermées et ainsi maintenir la structure des coûts.
- **Bases réalistes pour les évaluations et les prestations** : PUBLICA a mis en œuvre des mesures sur ce point : en s'adaptant aux bases techniques de la LPP 2020 et en passant aux tables de génération fin 2021, le taux technique actuel de 2 % est considéré comme adéquat.
- **Politique de placement** : PUBLICA a pris les décisions préalables pour réviser la stratégie de placement en 2021. En particulier, la décision d'augmenter le budget risque influencera la future stratégie de placement. La nouvelle philosophie de placement consolide également le futur profil. La stratégie de placement sera révisée en 2022.
- **L'entreprise PUBLICA** : l'entreprise met l'accent sur les frais d'administration, qui doivent rester sous la barre des 180 francs, sur le développement de plateformes de communication électronique et de processus de prévoyance digitalisés et sur la garantie d'une protection totale des informations.

En 2021, PUBLICA a donc commencé à affiner son principe directeur et à définir la stratégie pour la période 2023–2026.

–18,2 %

Réduction des
frais de gestion
administrative
depuis 2016

Objectifs d'entreprise : se donner des objectifs mesurables et réalistes

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes qui lui sont affiliés. En passant en même temps aux bases techniques de la LPP 2020 et des tables périodiques aux tables de génération fin 2021, la Commission de la caisse a renforcé la sécurité financière de PUBLICA. Une des caisses de prévoyance fermées présente encore un degré de couverture selon l'OPP 2 inférieur à 100 %.

Un jalon important a été posé le 30 juin 2021 avec l'adoption par le Conseil fédéral d'un message portant sur la révision de la loi PUBLICA. La révision de la loi prévoit que la Confédération verse une contribution d'assainissement dès qu'une caisse de prévoyance fermée présente un découvert de 5 % ou un degré de couverture inférieur à 95 %.

Depuis cette année, grâce au nouveau portail pour les personnes assurées myPublica, toutes les personnes assurées peuvent consulter en ligne leur avoir de vieillesse individuel et leur éventuelle possibilité de rachat. Elles ont en plus accès à divers documents, tels que leur attestation de prévoyance, et à plusieurs simulations possibles. Déjà plus de 25 % des personnes assurées ont utilisé leur portail de prévoyance, un nombre satisfaisant.

Les frais de gestion administrative ont à nouveau pu être abaissés au cours de l'exercice et s'établissent à 148 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente.

Investissement à long terme des capitaux et diversification des placements

Philosophie de placement : un portefeuille diversifié et transparent

PUBLICA gère sa fortune dans le seul intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, dans le respect de l'ordre juridique. PUBLICA vise une large diversification de la fortune placée pour obtenir différentes primes de risque. Réexaminée périodiquement, la stratégie de placement définit la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont par exemple les actions, les emprunts d'État, les emprunts d'entreprises, les métaux précieux ou l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA dépend à plus de 90 % de cette répartition. C'est pourquoi chaque catégorie d'actifs n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale.

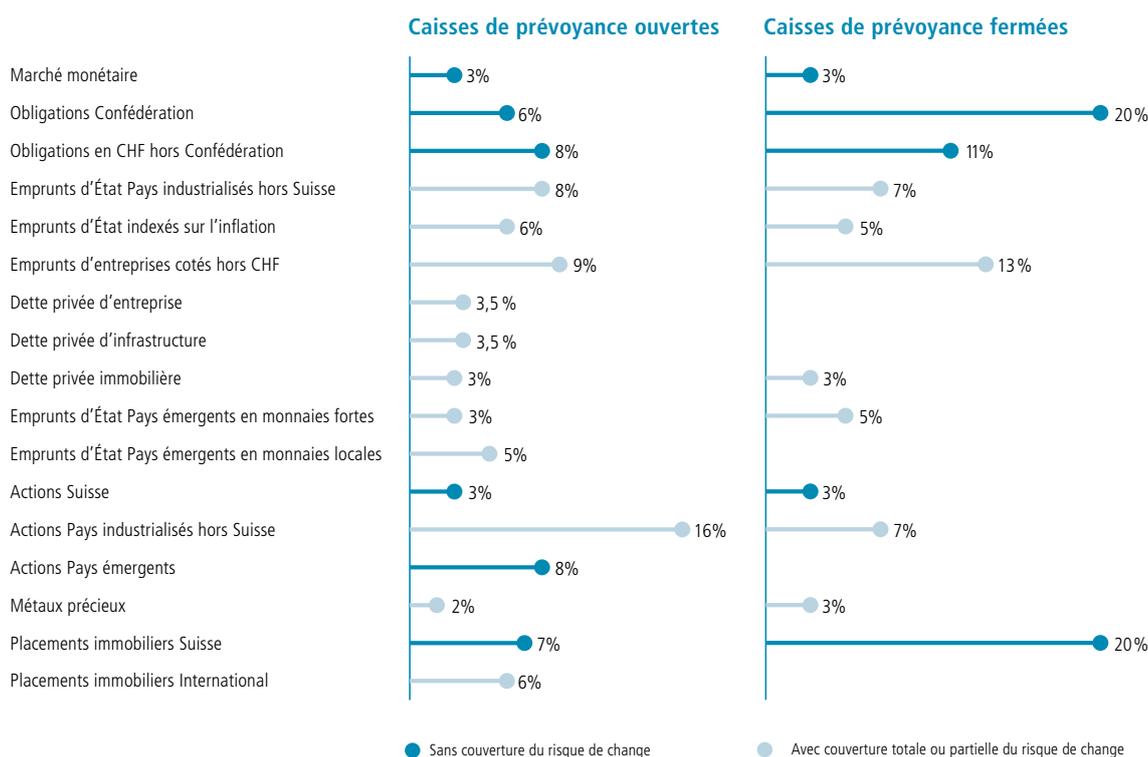
La fortune globale est répartie dans des portefeuilles qui ne se composent, chacun, que d'une catégorie d'actifs. Les gestionnaires de fortune sont soumis à un niveau d'exigences élevé qui est le même qu'ils soient internes ou externes. Pour chaque catégorie d'actifs, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie d'actifs ; autrement dit, un dispositif de sauvegarde est prévu pour chaque mandat. Concrètement, cette approche permet, au besoin, à un deuxième gestionnaire de fortune de prendre immédiatement le relais.

Stratégies de placement : en fonction de la structure et de l'évolution

Les caisses de prévoyance ouvertes et fermées sont très différentes en termes de structure et d'évolution attendue des engagements. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. C'est pourquoi la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes. Le tableau suivant présente les deux stratégies de placement en vigueur :

Stratégie de placement à long terme, par catégorie d'actifs

Au 31.12.2021, quote-parts en %



Évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers

Alpha, Delta, Omicron – ces trois variants du coronavirus ont tenu les marchés financiers en haleine en 2021. Après que le variant Delta a atteint son pic au début de l'année, beaucoup de pays industrialisés ont assoupli leurs mesures de protection, ce qui s'est traduit par une reprise vigoureuse des activités économiques, accélérée par les mesures fiscales mises en place en 2020 et une politique monétaire expansive. Aux États-Unis, les prévisions consensuelles de croissance du PIB ont bondi au premier semestre 2021 de 4 à presque 7 %, tandis qu'en Europe elles atteignaient un niveau élevé d'au moins 5 % au cours de l'année. Le besoin de rattrapage des consommateurs a rapidement dépassé les capacités de production dans l'industrie, qui a dû faire face à des problèmes de capacités et d'approvisionnement. En effet, les pays asiatiques avaient accusé beaucoup de retard dans le traitement des commandes des fournisseurs en raison des mesures de confinement. Conjuguée à la forte augmentation des prix de l'énergie et des coûts salariaux, cette situation a engendré des taux d'inflation de 7 % aux États-Unis et de 5 % dans la zone euro.

Néanmoins, à partir de mai 2021, la hausse des taux s'est enlisée dans ces régions avec la propagation du variant Delta et l'effondrement du géant de l'immobilier chinois Evergrande à cause de son surendettement. Au début de l'hiver, le variant Omicron a contraint les gouvernements européens à réinstaurer des mesures plus restrictives afin de limiter la propagation très rapide du virus. Par conséquent, les taux ont recommencé à baisser si bien que le rendement des obligations de la Confédération à dix ans n'a gagné que 0,4 points de pourcentage sur l'année pour s'établir à -0,2 % fin 2021. Aux États-Unis, la hausse des obligations à dix ans a été un peu plus importante, à 0,6 points de pourcentage. Étant donné que les bénéfices des entreprises se sont révélés supérieurs aux prévisions, les marchés des actions ont fortement progressé dans les pays industrialisés. Aux États-Unis, l'indice S&P500 s'est apprécié de presque 30 %. Les valeurs énergétiques surtout figurent parmi les gagnants. Du côté des perdants, on trouve les entreprises du secteur des divertissements (les casinos par exemple). L'indice des actions suisses SMI a atteint un record historique fin décembre, en culminant à 12 876 points. La performance annuelle d'au moins 20 % a largement dépassé les attentes des investisseurs.

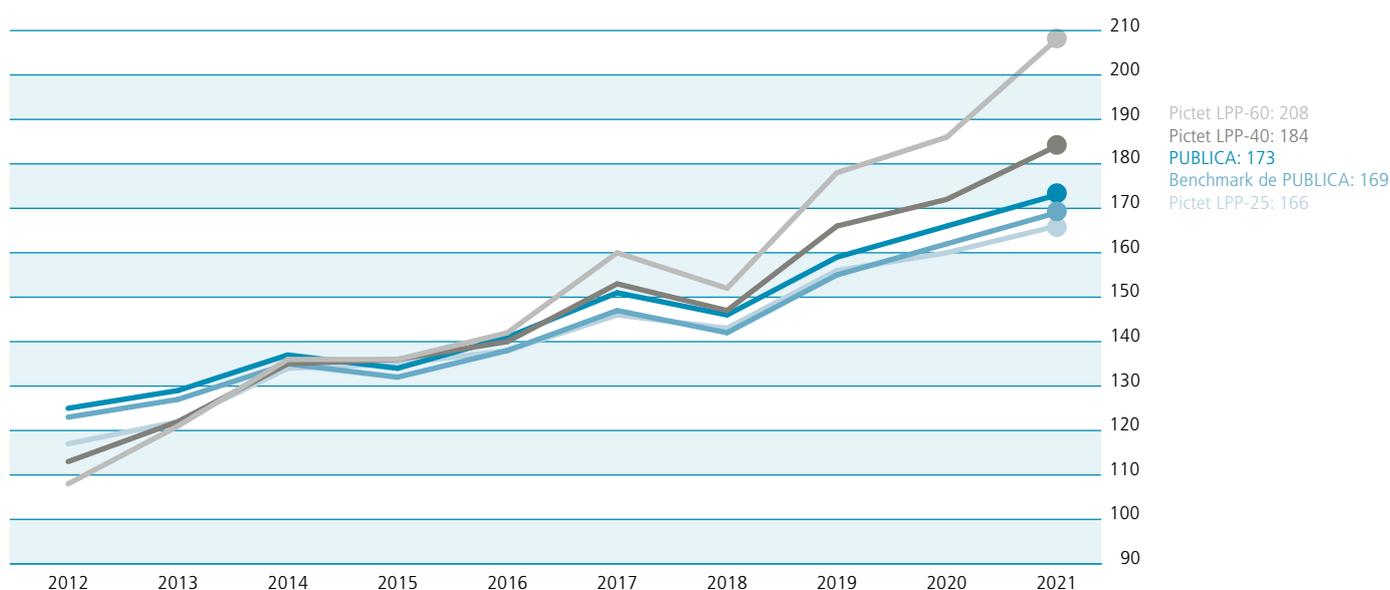
Pour plus de détails sur l'évolution économique, nous vous renvoyons aux bulletins trimestriels de la Banque nationale suisse (snb.ch).

Performances

En 2021, PUBLICA a réalisé une performance nette en matière de placements (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de 4,4 % sur sa fortune totale consolidée, en assurant une couverture des risques de change. Sans cette couverture, la performance nette aurait été de 4,9 % en chiffres consolidés pour les deux stratégies de placement. La performance nette consolidée en matière de placements a dépassé de 0,3 points de pourcentage la performance du benchmark. Cet écart positif par rapport au benchmark s'explique principalement par les effets globalement positifs (environ 0,55 %) des décisions tactiques et sélectives – déduction faite des frais de gestion administratives de 0,24 %. Par rapport à l'exercice précédent, les frais de gestion de la fortune ont augmenté comme prévu de 0,04 points, car l'immobilier international a pu continuer à se développer. En comparaison aux autres catégories d'actifs, la mise en œuvre de l'immobilier international est plus coûteuse.

Performance cumulée

Évolution de 2012 à 2021, indexée (année 2005 = 100) en %



Source : indices Pictet LPP 2000

Au cours de l'exercice 2021, les deux stratégies de placement de PUBLICA ont généré des rendements différents. Avec 4,6 %, le rendement des caisses de prévoyance ouvertes est supérieur à la performance de 3,5 % réalisée par l'indice Pictet LPP-25, qui a une pondération en actions comparable de 25 %. Les caisses de prévoyance fermées, dont la part en actions est de 10 %, affichent une performance de 2,1 %. La comparaison avec les indices Pictet LPP-25, LPP-40 et LPP-60 révèle que la part d'actions a eu une incidence décisive sur la performance, contrairement à celle de 2020 (voir le graphique ci-dessus).

L'écart positif qu'affiche la performance de PUBLICA en 2021 par rapport à l'indice Pictet LPP-25 tient à deux raisons principales : la pondération différente des diverses catégories d'obligations et l'investissement en biens immobiliers. Par rapport à l'indice Pictet LPP, PUBLICA a profité de la part d'emprunts d'État indexés sur l'inflation nettement plus importante et de la part plus importante d'emprunts d'État de pays émergents en monnaies locales. De plus, contrairement à l'indice Pictet LPP, PUBLICA investit 13 % de sa fortune totale dans des biens immobiliers. L'année passée, le rendement de ces trois catégories de placement a été bien meilleur que celui des obligations traditionnelles.

Ce sont les actions qui ont le plus influencé la fortune totale consolidée de PUBLICA. En dégagant un rendement d'environ 17 %, elles y ont contribué positivement à hauteur de 4,3 %. Les six régions principales ont terminé l'année avec des résultats différenciés. Les actions d'Amérique du Nord ont enregistré les meilleures performances, suivies par celles de la Suisse puis de l'Europe (hors Suisse), avec un rendement supérieur à 20 % dans chacune de ces régions. Les rendements des actions ont atteint 10 % au Japon et dans la région Pacifique hors Japon, et plus de 6 % dans les pays émergents.

L'immobilier a également clôturé l'année 2021 sur un résultat positif : les immeubles suisses détenus directement (revalorisation incluse) affichent un rendement de 5,2 %, alors que celui des fonds immobiliers étrangers (avec couverture des risques de change) s'établit à près de 12 %. Pour des raisons de diversification, PUBLICA investit une partie de sa fortune en métaux précieux comme l'or ou l'argent. Avec un rendement de -2,4 %, cette catégorie d'actifs a apporté en 2021 une contribution négative à la performance globale.

La contribution des obligations au rendement global consolidé de 4,4 % s'établit à -0,6 %. En raison de la hausse des taux d'intérêt nominaux, les emprunts d'État étrangers ont enregistré le plus faible rendement, en moyenne de -3 %, suivis des obligations suisses et des emprunts d'entreprises (près de -2 % pour chacune de ces catégories). Le résultat des investissements en dette privée a atteint près de -1 %, et celui des emprunts d'État des pays émergents en monnaies locales s'est établi à 0 %. Parmi les obligations, ce sont les emprunts d'État indexés sur l'inflation émis par les États-Unis et en Europe qui ont généré le meilleur rendement avec 5 %.

Le rendement moyen annuel de PUBLICA sur l'horizon de placement 2000 à 2021 s'élève à 3,3 %. Il est donc supérieur de 0,2 points de pourcentage par an au rendement du benchmark de PUBLICA, qui s'établit à 3,1 %.

Compensation des risques en matière de prestations de prévoyance

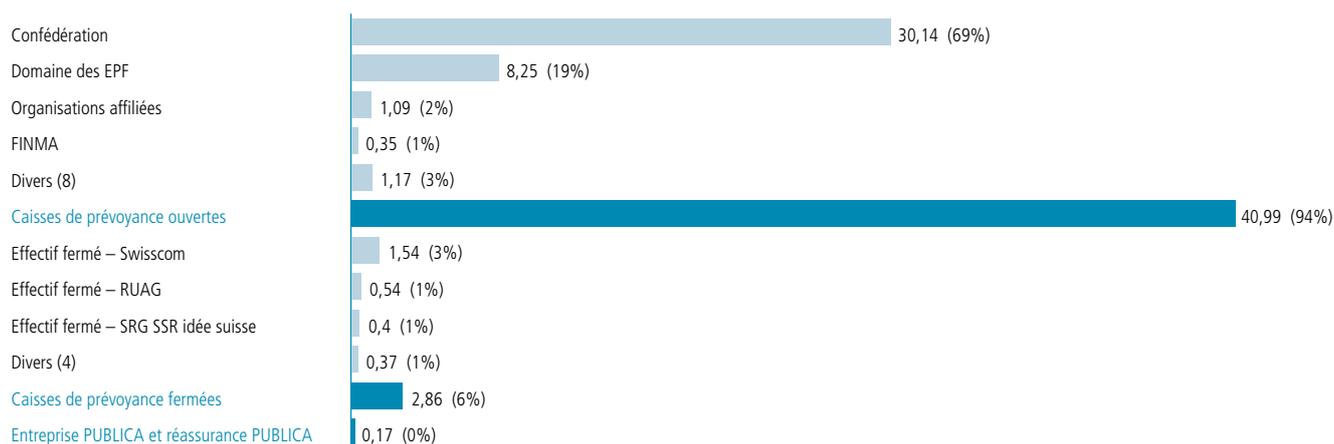
Institution collective : des caisses de prévoyance ouvertes et fermées, indépendantes les unes des autres

Les risques au niveau des prestations de prévoyance en cas de longévité, d'invalidité et de décès sont supportés au sein de chacune des caisses de prévoyance ouvertes et fermées de PUBLICA. Les caisses de prévoyance sont indépendantes les unes des autres tant de manière organisationnelle qu'économique.

Néanmoins, il existe une réassurance interne chez PUBLICA qui propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Transférer les risques à la réassurance permet de les répartir entre un plus grand nombre de personnes assurées et d'empêcher ainsi que les différentes caisses de prévoyance ne soient exposées à des fluctuations plus grandes de leur charge financière.

Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2021, en milliards de CHF et en % de la somme au bilan



Bleu clair = caisse de prévoyance spécifique, bleu foncé = total

Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes. Au sein des caisses de prévoyance ouvertes, on compte des caisses de prévoyance autonomes (non réassurées) ainsi que des caisses de prévoyance réassurées.

Évaluées avec un taux d'intérêt technique inchangé de 2,0 %, les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 107,3 % et 112,5 % (entre 105,9 % et 112,8 % l'année précédente). Les différences constatées entre les caisses de prévoyance concernant l'évolution de leur degré de couverture tiennent notamment au fait qu'elles n'ont pas la même sinistralité et qu'elles suivent chacune leur propre politique en matière de rémunération et de prévoyance.

Les degrés de couverture économiques se situent dans une fourchette comprise entre 93,7 % et 102,3 % (entre 86,5 % et 111,2 % l'année précédente). Lors du calcul du degré de couverture économique, les engagements sont estimés à une valeur proche du marché.

Caisses de prévoyance fermées

Les caisses de prévoyance fermées sont uniquement composées de bénéficiaires de rentes qui sont issus soit des entreprises fédérales qui ont acquis leur autonomie au tournant des années 2000 (Swisscom et RUAG, notamment), soit des organisations autrefois affiliées. Le degré de couverture des caisses de prévoyance fermées se situe entre 98,3 % et 117,4 % (entre 97,1 % et 115,4 % l'année précédente). Les caisses de prévoyance fermées sont évaluées en appliquant un taux d'intérêt technique inchangé de 0,5 %. Du fait de la faiblesse des taux d'intérêt et de l'effritement des rendements qui en résulte, il n'est pas exclu que les engagements ne soient plus entièrement couverts sans un apport financier. Ce risque financier est mis en évidence par le degré de couverture économique qui se situe entre 92,9 % et 114,8 % (entre 82,9 % et 105,8 % l'année précédente). PUBLICA et le Département fédéral des finances font régulièrement le point sur la situation (cf. chapitre 9.1).

Caisses de prévoyance ouvertes : redistribution en faveur des personnes assurées en 2021

PUBLICA est financée selon le principe de la capitalisation : l'avoir de vieillesse individuel est financé par les cotisations de l'employeur et les déductions du salaire de l'employé. Chaque personne assurée épargne pour elle-même. PUBLICA place ces capitaux de prévoyance et utilise les rendements générés pour financer la rémunération des avoires de vieillesse. Cette rémunération porte également le nom de tiers cotisant. À la retraite, l'avoir de vieillesse existant est converti au taux de conversion en une rente. L'espérance de vie progresse constamment en Suisse.

Redistribution concernant les caisses de prévoyance ouvertes

2021, en millions de CHF

	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
Rémunération	-278	-338	-615
Constitution de la provision pour changement de bases	-121	-104	-224
Adaptation de la provision pour changement de bases	-329	312	-16
Frais en liens avec l'adaptation des capitaux de prévoyance	0	-381	-381
Part (effective) aux frais des personnes assurées/bénéficiaires de rentes	-727	-510	-1 237
Part aux frais en fonction du capital de prévoyance	-638	-599	-1 237
Redistribution en faveur (+)/au détriment (-)	89	-89	

Évolution historique	Unités	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes
2021	millions de CHF	89	-89
2020	millions de CHF	-86	86
2019	millions de CHF	-608	608
2018	millions de CHF	-86	86
2017	millions de CHF	-6	6
2016	millions de CHF	-93	93

Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas de redistribution aux bénéficiaires de rentes en 2021. Cela est dû au passage des bases techniques LPP 2015 tables périodiques aux bases techniques LPP 2020 tables de génération. Il n'est donc plus nécessaire de constituer des provisions pour changement de bases pour les bénéficiaires de rentes. Du fait de l'application des tables de génération, ces provisions ont pu être entièrement dissoutes dans les comptes annuels 2021 car l'augmentation prévue de l'espérance de vie des retraités est déjà prise en compte dans les bases. Par rapport aux années précédentes, pendant l'exercice sous revue, les coûts du changement de bases ont été plus élevés pour les assurés que pour les bénéficiaires de rentes.

Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

Fin 2021, PUBLICA gérait 66 862 personnes assurées. C'est 533 de plus que l'année précédente. À la date de référence, le 31 décembre 2021, PUBLICA comptait au total 42 010 personnes bénéficiaires de rentes. C'est 56 de moins que l'année précédente.

Composition démographique de l'effectif total

2021 comparée à l'année précédente, en nombre de personnes

	31.12.2020			31.12.2021			Variation	
	Total	Femmes	Hommes	Total	Entrées	Sorties	en valeur absolue	en %
Personnes assurées contre les risques	1 207	445	695	1 140	706	773	-67	-5,6%
Personnes assurées complètement	65 122	24 381	41 341	65 722	8 910	8 310	600	0,9%
Total des personnes assurées	66 329	24 826	42 036	66 862	9 616	9 083	533	0,8%
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	29 830	7 390	22 418	29 808	1 474	1 496	-22	-0,1%
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	914	388	505	893	64	85	-21	-2,3%
Bénéficiaires de rentes de viduité	10 335	9 882	379	10 261	604	678	-74	-0,7%
Bénéficiaires de rentes pour enfants*	922	469	503	972	265	215	50	5,4%
Bénéficiaires de rentes de divorce	65	76	0	76	12	1	11	16,9%
Total des bénéficiaires de rentes	42 066	18 205	23 805	42 010	2 419	2 475	-56	-0,1%
Effectif total	108 395	43 031	65 841	108 872	12 035	11 558	477	0,4%

* Nombre de rentes pour enfants dont :

Rentes pour enfant de bénéficiaires de rente de vieillesse	245	275	520
Rentes pour enfants d'invalides	90	100	190
Rentes d'orphelin	134	128	262

Âge moyen des différentes catégories d'assurés

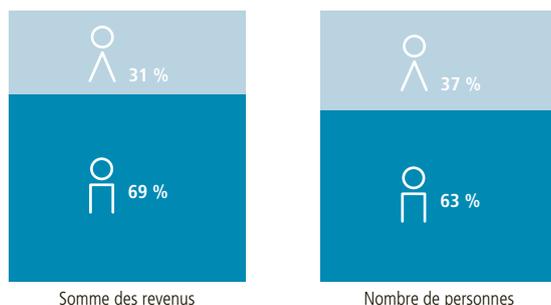
2021, en ans

	Femmes	Hommes	31.12.2021 Total
Personnes assurées	41	43	42
Bénéficiaires de rentes	77	74	75
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	76	76	76
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	55	57	56
Bénéficiaires de rentes de viduité	81	76	81
Bénéficiaires de rentes pour enfants	17	16	16
Bénéficiaires de rentes de divorce	71	-	71

Personnes assurées

Personnes assurées

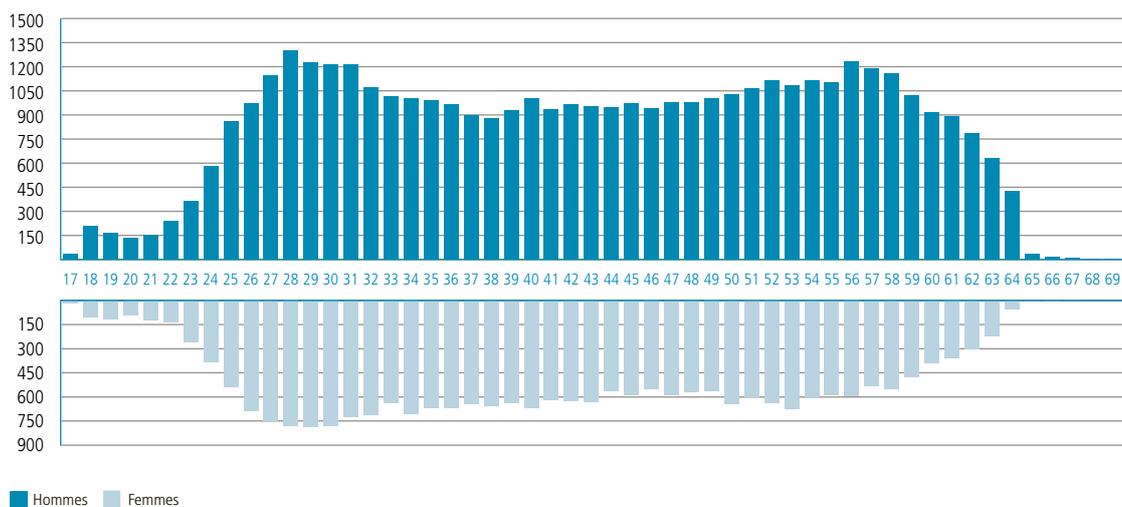
31.12.2021



Ce graphique présente la somme des revenus des personnes assurées et leur nombre, ventilés par sexe.

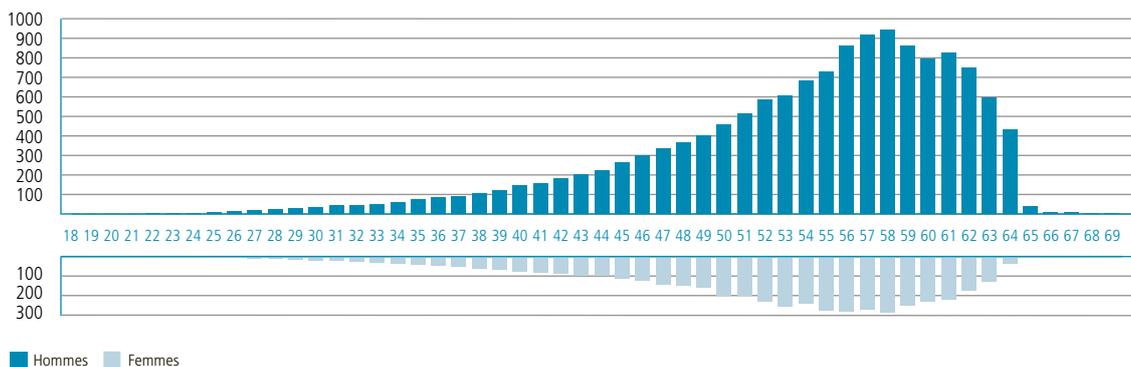
Structure d'âge des personnes assurées

31.12.2021, en nombre de personnes



Avoir de vieillesse des personnes assurées

31.12.2021, en millions de CHF



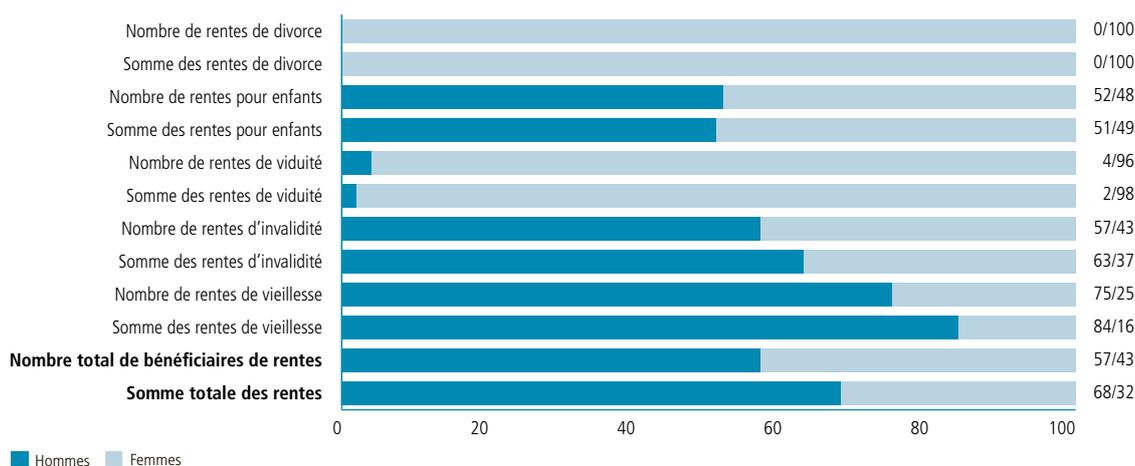
Les avoirs de vieillesse correspondent aux prestations de sortie réglementaires (avoirs de prévoyance).

Bénéficiaires de rentes

Ce graphique présente les types de rentes et le nombre de personnes bénéficiaires de rentes, ventilés par sexe.

Bénéficiaires de rentes

31.12.2021, en %



Statistique des bénéficiaires de rentes

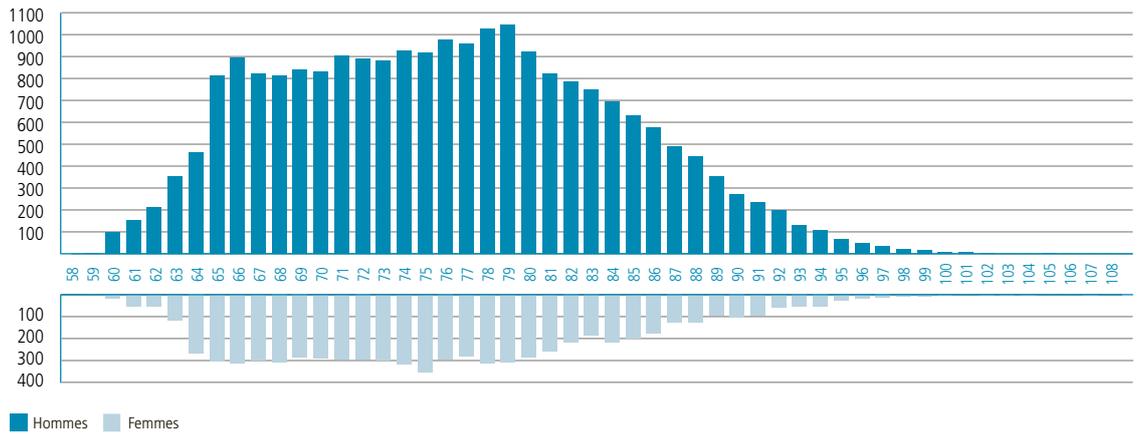
31.12.2021, en CHF

	Femmes	Hommes	Total
Somme des rentes de vieillesse	193 662 197	1 046 728 078	1 240 390 275
Somme des rentes d'invalidité	9 584 983	16 163 104	25 748 087
Somme des rentes de viduité	295 598 771	6 029 694	301 628 465
Somme des rentes pour enfants	4 067 317	4 159 678	8 226 995
Somme des rentes de divorce	1 702 204	0	1 702 204
Somme totale des rentes	504 615 472	1 073 080 553	1 577 696 026
Rente moyenne des bénéficiaires de rentes de vieillesse	26 227	46 838	41 719
Rente moyenne des bénéficiaires de rentes d'invalidité	24 704	32 006	28 833
Rente moyenne des bénéficiaires de rentes de conjoint	29 913	15 909	29 396
Rente moyenne des bénéficiaires de rentes pour enfants	8 040	7 835	7 935
Rente moyenne des bénéficiaires de rentes de divorce	22 397	0	22 397
Rente moyenne de tous les bénéficiaires de rentes	27 724	45 153	37 600

Le chiffre-clé « Sommes des rentes » indique les rentes assurées à la date de clôture, pas les rentes effectivement versées au cours de l'exercice. Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés dans la statistique Personnes bénéficiaires de rentes. Les personnes qui ont pris leur retraite avant d'avoir atteint l'âge de référence légal, qui ont perçu la totalité de la prestation sous forme de capital et qui perçoivent une rente transitoire, sont comptabilisées dans la statistique des personnes bénéficiaires de rentes à la date de clôture. Ces personnes ne sont cependant pas prises en compte dans le calcul de la rente moyenne, de l'âge moyen et de la somme des rentes.

Structure d'âge des bénéficiaires de rentes de vieillesse

31.12.2021, en nombre de personnes



Évolution de l'âge effectif du départ à la retraite et de l'âge moyen effectif au décès des bénéficiaires de rentes de vieillesse

Évolution de 2017 à 2021, en années / mois



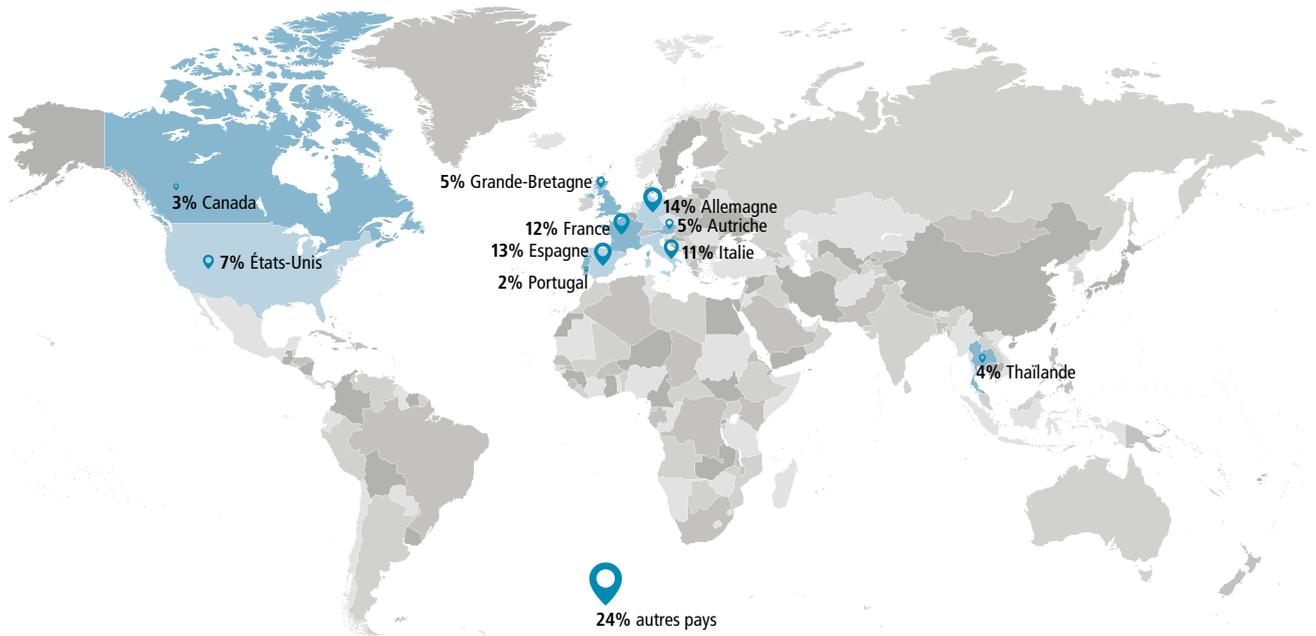
L'âge effectif du départ à la retraite reste stable, à un peu plus de 63 ans, alors même que l'espérance de vie moyenne effective des personnes bénéficiaires de rentes augmente.

Pour ce qui est de PUBLICA, il n'y a pas de différence notable de comportement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le départ à la retraite.

Versements des rentes à l'étranger

Du 1.1.2021 au 31.12.2021

Nombre de transactions en pourcentage, par pays



PUBLICA verse des rentes dans le monde entier. Environ 1 % des rentes sont versées à l'étranger. Près de 76 % de ces rentes versées à l'étranger le sont dans les dix pays ci-dessus.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle est un objectif important de l'entreprise PUBLICA. C'est la raison pour laquelle PUBLICA offre à ses clients et clientes un service complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur ou une interlocutrice qui leur sont personnellement attribués. PUBLICA propose également des séminaires consacrés à la prévoyance et à la retraite. PUBLICA a lancé son portail pour les personnes assurées myPublica au début du mois d'octobre. Sur le portail, les personnes assurées ont accès à leurs données de prévoyance personnelles – à tout moment et en tout lieu. Elles peuvent consulter des informations et documents importants relatifs à leur avoir de prévoyance personnel. Elles peuvent aussi réaliser des simulations précises concernant leur fortune dans le 2^e pilier et effectuer un rachat potentiel et un éventuel retrait pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL). Sur le portail pour les personnes assurées myPublica, les personnes assurées peuvent consulter leur part pro forma de chaque catégorie de placement. Un courrier a été envoyé à toutes les personnes assurées, de façon échelonnée et par caisse de prévoyance. Fin 2021, 14 590 personnes étaient inscrites. Beaucoup d'entre elles ont donné un avis positif au sujet du portail. Avec le portail pour les personnes assurées, PUBLICA a franchi une étape importante vers la digitalisation.

En raison d'une conscience qualitative accrue, PUBLICA réalise chaque mois une enquête par roulement auprès des personnes assurées et bénéficiaires de rentes et, tous les deux ans, de façon ponctuelle, auprès des employeurs. Les résultats de deux sondages réalisés en 2021 montrent que PUBLICA se distingue toujours par une satisfaction et une fidélité des clients extrêmement fortes, comme avant. En 2021 aussi, 80 % des personnes interrogées se disent très satisfaites de la qualité des services de PUBLICA.

Collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA

Chez PUBLICA aussi, la pandémie de coronavirus a accéléré la digitalisation du monde du travail. Le télétravail et les réunions virtuelles au lieu d'être physiquement sur place et la flexibilisation de l'organisation du travail ont largement aidé PUBLICA à bien maîtriser la pandémie jusqu'à maintenant. Avec le concept NewWork@Publica, PUBLICA a systématiquement poursuivi les bonnes expériences faites avec les formes de travail flexibles en termes de lieu et de temps et a su trouver un bon équilibre entre présence virtuelle et présence physique. Grâce à cela, PUBLICA a continué à fournir des prestations hautement qualitatives et a consolidé sa position d'employeur attractif.

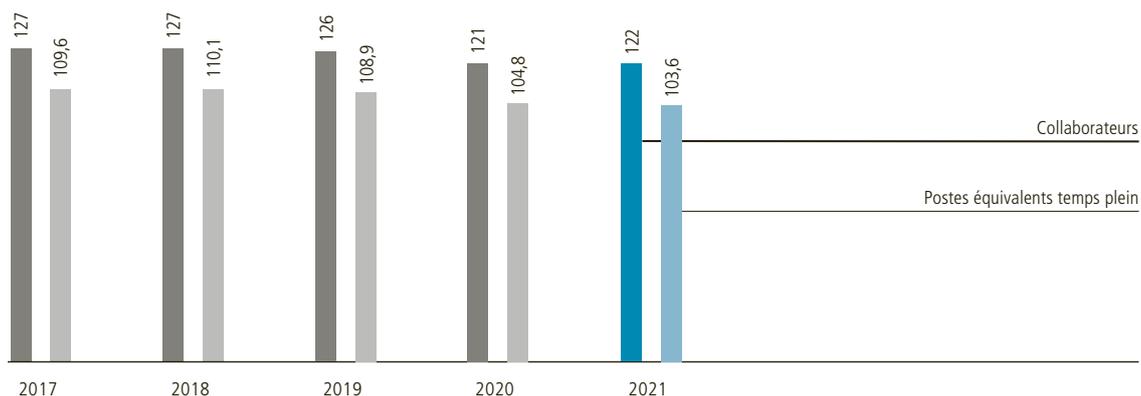
L'enquête réalisée auprès du personnel en 2021 confirme cette évolution. Depuis la dernière enquête menée en 2019, PUBLICA a maintenu son bon niveau dans tous les thèmes abordés ou l'a même augmenté. 82 % des collaborateurs se disent généralement très satisfaits ou satisfaits de leur travail (2019 : 75 %). Dans le benchmark avec des organisations comparables de l'administration et de l'économie privée, PUBLICA se positionne dans le meilleur quartile et est donc largement au-dessus de la moyenne. PUBLICA obtient également des résultats supérieurs à la moyenne dans les thèmes conditions de travail, loyauté et bien-être. La satisfaction générale des femmes au travail pourrait être améliorée. En comparaison avec leurs collègues hommes, celles-ci font état d'un bon niveau de satisfaction, mais légèrement inférieur à celui des hommes. Des mesures concrètes sont prévues en 2022 pour améliorer cette situation.

PUBLICA sort de sentiers battus pour la formation des apprentis et proposera pour la première fois en 2022 une place de formation de médiamaticien/médiamaticienne en plus des six places d'apprentissage d'employé de commerce. Une place d'apprentissage est également envisagée dans le secteur informatique. Il s'agit aussi de développer les stages des élèves des hautes écoles.

Personnel de PUBLICA

Évolution de 2017 à 2021

En nombre moyen de collaborateurs et de postes équivalents temps plein en fin d'année



**82 %**

des collaborateurs
sont satisfaits
ou très satisfaits
de leur situation
de travail

L'effectif du personnel a augmenté d'une personne par rapport à l'année précédente et compte actuellement 122 personnes. En revanche, le nombre de postes a reculé de 0,8 et s'est établi à 103,6 postes équivalents temps plein (FTE). Le travail à temps partiel (taux d'occupation jusqu'à 89 % a quasiment doublé chez les hommes, passant de 5,0 % à 9,0 %, tandis que chez les femmes, il est passé de 29,9 % à 31,1 %). Autrement dit, onze hommes et 38 femmes travaillent à temps partiel chez PUBLICA. Cela correspond à 40 % des collaborateurs.

Avec environ 45 % de femmes (nombre : 55) et 55 % d'hommes (nombre : 67), la répartition de ces deux groupes n'a pas changé depuis l'année précédente. La part des femmes parmi les cadres a progressé de 3 % et atteint 23,5 %. Sur 34 personnes occupant actuellement des fonctions de cadres spécialisés et cadres dirigeants, huit sont des femmes. PUBLICA est consciente qu'elle doit poursuivre ses efforts pour augmenter leur part.

En ce qui concerne les départs à la retraite, le taux de fluctuation a augmenté de 2,5 % l'an dernier à 4,1 %. Les départs volontaires ont fortement baissé, passant de 7,4 % l'année précédente à 1,6 %. Compte tenu de sa pyramide des âges, PUBLICA sait qu'elle doit s'attendre à une augmentation des départs à la retraite dans les prochaines années, notamment chez les cadres. Une planification systématique des besoins en personnel prendra en compte cette évolution et garantira l'effectif requis.

Gestion des risques

Politique de risque : proactivité et prudence

Un management de la qualité probant et un système de contrôle interne (SCI) efficace sont des composantes essentielles de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne seront vraisemblablement pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque de nature opérationnelle ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

Processus d'investissement et de gestion du risque : un élément essentiel du SCI

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie intégrante du processus de placement de PUBLICA. Il encadre, au sein de la gestion de fortune, l'identification, la mesure, le pilotage et la surveillance des risques ainsi que la définition d'un seuil d'acceptation du risque (ce qui signifie que les risques résiduels sont connus et tolérables). Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte trois niveaux de risque : celui des risques stratégiques, celui des risques tactiques et celui des risques liés à la mise en œuvre.

Les risques qui pourraient affecter durablement l'exécution du mandat de prestations doivent faire l'objet d'un pilotage actif dans le cadre du processus d'investissement et de gestion du risque. Les risques stratégiques sont ceux dont l'effet est le plus important sur l'accomplissement du mandat de prestations, alors que les conséquences (possibles) des risques tactiques ou des risques liés à la mise en œuvre sont moins étendues, même si elles ne sont pas négligeables pour autant.

Risques stratégiques

La garantie du mandat de prestations est l'objectif suprême de la politique de placement à long terme. Elle définit les conditions-cadres qui, chez PUBLICA, sont déterminantes en matière de gestion de la fortune, et constitue par conséquent un sous-processus à l'échelon des risques stratégiques. En effet, c'est au sein de ce sous-processus que la philosophie de placement est examinée, les tendances à long terme analysées, les catégories d'actifs autorisées définies et le budget risque stratégique fixé. Par « long terme », il faut entendre un horizon de plus de dix ans, qui correspond par ailleurs à celui des engagements de PUBLICA.

L'examen de la stratégie de placement constitue un autre sous-processus mis en œuvre quant aux risques stratégiques. Ce sous-processus est encadré par les filets de sécurité définis par la politique de placement à long terme et correspond au processus classique de gestion actif-passif (asset liability management ; ALM). L'ALM consiste à ajuster et contrôler les interdépendances, d'une part, entre l'actif et le passif du bilan et, d'autre part, entre la structure et l'évolution attendue de l'effectif des personnes assurées. Le but d'une étude ALM est de définir une stratégie de placement qui s'intègre dans le budget risque imparti et qui soit, par conséquent, en adéquation avec la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Il est essentiel que, dans le cadre de ce sous-processus, PUBLICA réexamine annuellement sa capacité de risque ainsi que les principales hypothèses sur lesquelles elle se fonde, notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs.

Pour le pilotage des risques qualitatifs susceptibles d'avoir, à moyen ou long terme, des incidences financières négatives sur la fortune placée, PUBLICA suit un processus d'analyse des risques stratégiques, qui intègre les risques ESG (aspects écologiques, technologiques et sociaux) et, depuis 2020, les risques systémiques. En 2021, le Comité de placement a traité en priorité les thèmes « dépendance de l'approvisionnement en électricité et des réseaux associés », « manque d'adaptation au changement climatique » et « identification des violations des droits de l'homme » dans le cadre de l'analyse du conflit qui oppose les États-Unis à la Chine.

Risques tactiques

Par principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques doivent être en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écartent donc de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire que, ce faisant, ils pourront générer une plus-value ou réduire le risque durablement. Les positions tactiques maximales autorisées sont adoptées par la Commission de la caisse, en même temps que les stratégies de placement.

Risques liés à la mise en œuvre

Le but de ce processus de risque est double : d'une part, empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget risque stratégique qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée et, d'autre part, garantir dans les délais les versements de prestations en cours. À tous les échelons, les risques individuels significatifs sont par conséquent identifiés et réduits de manière appropriée.

Risque opérationnel : vérification du SCI interne annuelle

Un risque opérationnel est le risque de pertes qui pourraient découler d'événements extérieurs négatifs ou de l'inadéquation, voire de la défaillance, de processus internes, de personnes ou de systèmes. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Grâce aux contrôles réalisés dans toute l'entreprise, PUBLICA identifie les risques cyber possibles et prend des contre-mesures éventuelles. Le management de la qualité vérifie chaque année, avec les personnes responsables, si les contrôles internes correspondent encore à la situation du moment et aux exigences actuelles ou s'ils doivent être actualisés. En 2021, malgré la pandémie de COVID-19 et le recours accru au télétravail qui en a résulté, les travaux de vérification du SCI n'ont pas mis en évidence de faiblesses significatives.

Risque actuariel : résultat en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise lorsque les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent pas aux risques qui surviennent effectivement parmi les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes, ni à l'évolution réelle des taux d'intérêts.

Pour les personnes bénéficiaires de rentes, PUBLICA compare les capitaux susceptibles d'être libérés selon les prévisions avec ceux qui l'ont effectivement été suite aux cas de décès. Cette méthode permet de déterminer l'écart existant, pour l'année concernée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement intervenus. La démarche est la même pour les personnes assurées : les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont comparées avec les cas effectivement survenus. La différence entre la prime de risque et le sinistre effectif correspond aux pertes ou gains actuariels de chaque année, par caisse de prévoyance.

Résultat en matière de risque concernant les personnes assurées

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de 48,9 millions de francs (année précédente : 29,7 millions de francs).

Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, toutes caisses de prévoyance confondues

Évolution de 2017 à 2021, en millions de CHF, en nombre ou en %

2021	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	79,5	-29,0	50,5	101
Cas de décès	millions de CHF	5,1	-6,7	-1,6	48
Total	millions de CHF	84,6	-35,7	48,9	149
Gain assuré	millions de CHF	5 494	5 494		
Prime de risque réglementaire requise	%	1,54%	0,65%		

2020	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	79,9	-45,2	34,7	92
Cas de décès	millions de CHF	3,4	-8,4	-5,0	42
Total	millions de CHF	83,3	-53,6	29,7	134
Gain assuré	millions de CHF	5 409	5 409		
Prime de risque réglementaire requise	%	1,54%	0,99%		

Évolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres
2021	%	1,54%	0,65%
2020	%	1,54%	0,99%
2019	%	1,54%	0,70%
2018	%	2,07%	1,20%
2017	%	2,07%	1,50%

Risque juridique et réglementaire

Il y a un risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires ne sont pas respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité civile ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas transposées dans des réglementations internes, ou seulement de manière lacunaire, ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit à l'interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance.



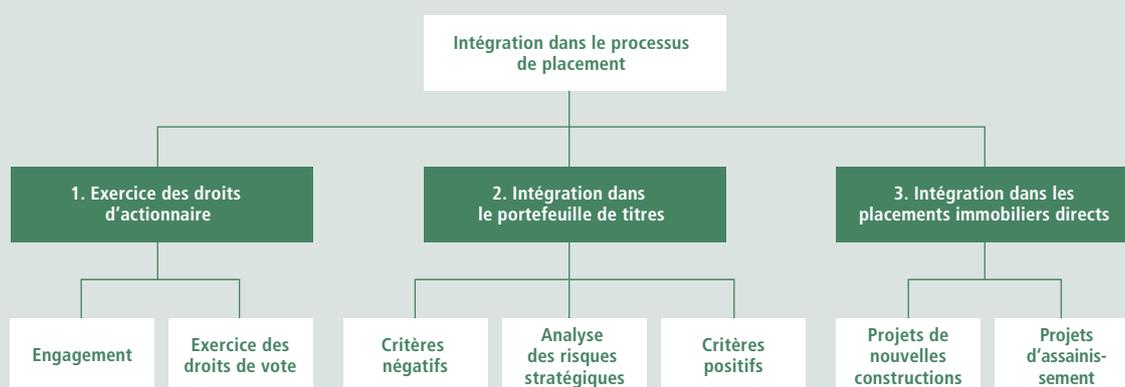
Investir de manière responsable

PUBLICA fait évoluer le concept « investir de manière responsable ». Autre étape importante, PUBLICA s'engage pour un portefeuille émettant zéro émission nette à l'horizon 2050 au plus tard et exclut les fabricants d'armes atomiques de son portefeuille de placements.

PUBLICA utilise le terme « investir de manière responsable » à la place de « développement durable ». Nous investissons de manière responsable en prenant en compte l'environnement, la société et la gouvernance d'entreprise dans le placement de la fortune de prévoyance de nos personnes assurées. Nous pouvons ainsi améliorer le profil risque-rendement sur le long terme. Les approches d'investissement responsable reposent sur les principes suivants :

- Elles sont définies globalement afin de pouvoir prendre en compte, autant que possible, toutes les catégories d'actifs.
- Elles sont intégrées et donc constitutives du processus de placement.
- Elles reposent sur la base normative.
- Elles sont transparentes et compréhensibles.

PUBLICA prend en compte les approches détaillées dans le graphique ci-dessous pour investir de manière responsable :



PUBLICA se fixe pour objectif d'atteindre la neutralité carbone pour son portefeuille d'ici 2050 au plus tard. Cet engagement, qui s'appuie sur l'Accord de Paris sur le climat ratifié par la Suisse, vient renforcer les mesures déjà mises en œuvre visant à gérer les risques et opportunités en lien avec le changement climatique. Dans le même temps, cet objectif met PUBLICA au défi de poursuivre ses efforts dans le domaine du climat.



Investissement responsable

L'investissement responsable englobe les domaines suivants :

Exercice des droits d'actionnaire

En Suisse, les droits de vote ont été exercés lors de 128 assemblées générales en 2021. Depuis 2020, les droits de vote sont également exercés à l'étranger dans environ 120 à 170 entreprises. Il s'agit en l'occurrence d'entreprises dont les activités violent potentiellement les lois et ordonnances suisses et les conventions internationales ratifiées par la Suisse. Après chacune d'elle, PUBLICA publie en toute transparence son vote sur son site Internet.

52 %

Pourcentage de rejets partiels ou totaux de rémunérations globales

La majorité des rejets concerne les propositions liées à une rémunération trop élevée des membres du directoire ou du conseil d'administration ou à des systèmes de rémunération difficilement compréhensibles. À titre d'exemple, plus de la moitié des rapports sur les rémunérations a été rejetée en Suisse.

Parallèlement à l'exercice des droits d'actionnaire, le dialogue constitue également un outil important dans l'exercice par PUBLICA de ses droits en qualité de propriétaire. Dans les grandes entreprises suisses, les thèmes ESG retenus sont ceux dont on considère qu'ils revêtent une importance économique. En 2021, les thèmes phares étaient les suivants :

- Société : droits humains et gestion des risques psychosociaux
- Environnement : mesure des émissions de CO₂ (scope 3), produits durables et biodiversité
- Conduite d'entreprise : compétences au sein du conseil d'administration et critères ESG dans le système de rémunération

En outre, PUBLICA recherche le dialogue avec toutes les entreprises en Suisse ou à l'étranger qui, dans le cadre d'une analyse, ont été identifiées comme des « placements problématiques ». Par ailleurs, un dialogue spécifique est engagé avec les entreprises du secteur de l'acier et du ciment sur la gestion des risques et des opportunités en lien avec le climat depuis trois ans et s'est achevé en 2021. Le rapport contenant les résultats du dialogue est consultable sur le site web de l'Association suisse pour des investissements responsables SVVK-ASIR (svvk-asir.ch). En juillet 2021, la SVVK-ASIR a engagé un nouveau dialogue avec 20 entreprises mondiales de production et d'approvisionnement en énergie et sept entreprises suisses. La conduite de ces dialogues est confiée à des prestataires externes spécialisés qui disposent du réseau et du savoir-faire appropriés.

Intégration dans le portefeuille de titres

L'intégration dans le portefeuille de titres intervient d'une part en vérifiant régulièrement les placements à l'aide de critères objectifs, sachant que toute entreprise qui ne remplit pas les règles normatives est exclue (critères négatifs) et, d'autre part, en priorisant chaque année des risques difficilement quantifiables en lien avec les aspects ESG en vue de leur analyse approfondie (analyse des risques stratégiques). Les risques étudiés sont ceux susceptibles d'avoir des répercussions financières significatives sur les différentes entreprises ou branches.

L'indice d'actions respectueuses de l'environnement approuvé par le Comité de placement en 2019 a pu être mis en œuvre progressivement dans toutes les régions, comme prévu. En décembre 2020, le Comité de placement a par ailleurs décidé de prendre en compte les risques et les opportunités en lien avec le climat dans les portefeuilles d'emprunts d'entreprises. Au cours de l'année 2021, l'intensité carbone de chacun de ces portefeuilles a été réduite de 40 % par rapport au benchmark.



PUBLICA exclut déjà depuis 2017 les fabricants d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel et d'armes nucléaires établis dans des pays ne détenant pas l'arme nucléaire. En 2021, PUBLICA a exclu de son portefeuille les fabricants d'armes nucléaires des cinq puissances nucléaires. Ce faisant, PUBLICA applique le traité sur l'interdiction des armes nucléaires de l'ONU en vigueur depuis janvier 2021. A l'occasion du rééquilibrage de son portefeuille à la fin novembre 2021, PUBLICA a vendu l'ensemble des actions et emprunts d'entreprises des fabricants d'armes nucléaires.

Intégration dans les placements immobiliers directs

PUBLICA met également en œuvre une stratégie de développement durable intégrée dans le domaine des placements immobiliers directs en Suisse. Fin 2020, le Comité de placement a adopté l'objectif de réduire de moitié les émissions de CO₂ dans le portefeuille pour atteindre 4,2 kg/m² d'ici 2035. L'an dernier (chiffres de l'an dernier car ceux de 2021 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport), aucun système de chauffage n'a été remplacé, sauf dans l'immeuble Frontenex à Genève. Par conséquent, les émissions de CO₂ du portefeuille sont restées quasiment les mêmes, à 8,3 kg/m². L'an dernier, des panneaux solaires thermiques ont été installés sur l'immeuble Venel à Yverdon-les-Bains pour la production d'eau chaude. À moyen terme, plusieurs systèmes de chauffage fonctionnant à l'énergie fossile seront remplacés. De plus, les nouveaux projets acquis réduiront les émissions de CO₂ car ils seront équipés de chauffages géothermiques ou collectifs. En 2021, les projets partiels systèmes photovoltaïques et mobilité électrique ont avancé.

Code de déontologie

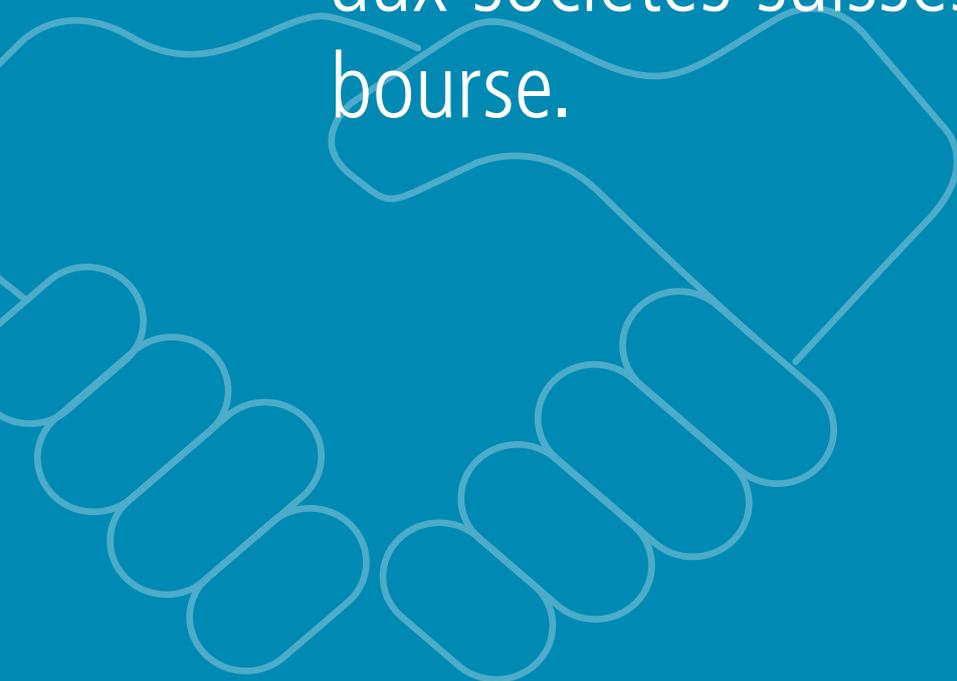
PUBLICA exerçant des fonctions de nature fiduciaire, son comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA s'engage à en respecter la Charte, le code de déontologie contraignant des caisses de pensions. Le règlement de compliance de PUBLICA garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP ou d'un corpus réglementaire équivalent lorsqu'ils sont soumis à une autorité de surveillance reconnue.

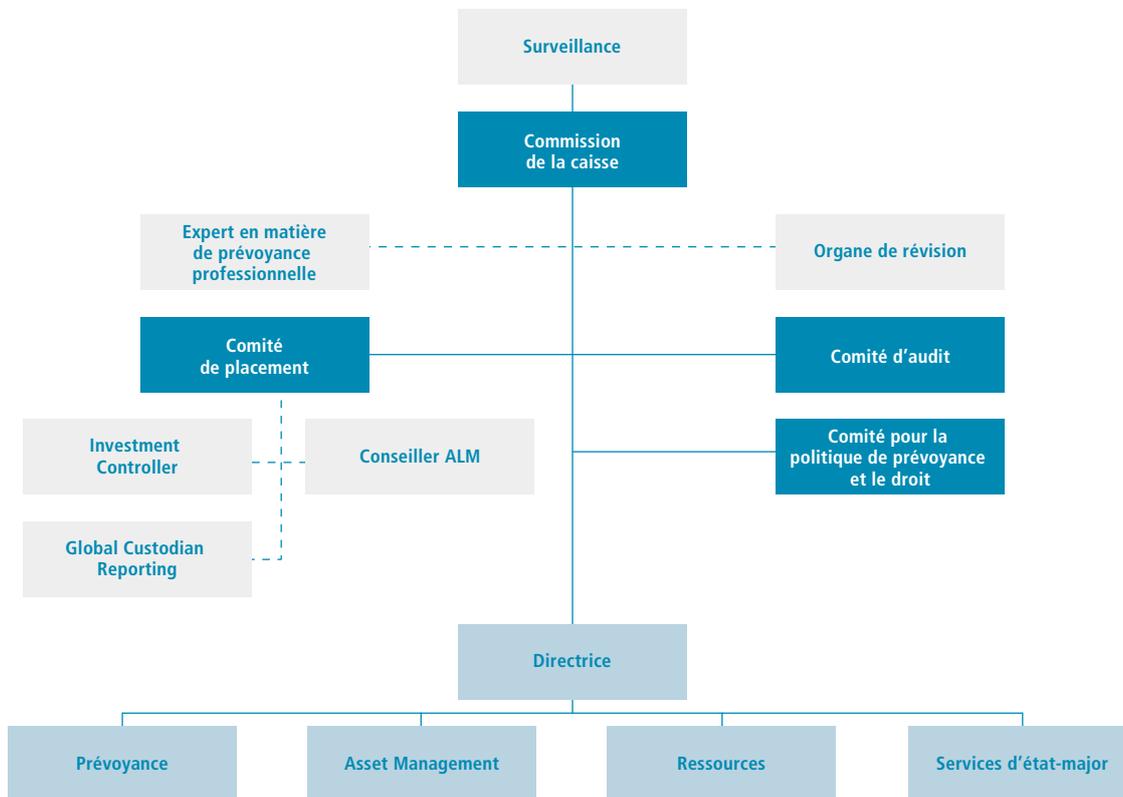


Gouvernance d'entreprise

Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour établir des rapports répondant aux exigences de transparence, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse.



Structure organisationnelle



En sa qualité d'instance centrale totalement indépendante de l'exploitation opérationnelle, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. En sa qualité d'instance suprême et indépendante, l'autorité de surveillance Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) surveille les activités de PUBLICA.



Commission de la caisse

27

Nombre de
séances de la
Commission de
la caisse et de
ses comités

Le mandat de la Commission de la caisse dure quatre ans. Les membres de la Commission de la caisse nomment la Direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle de l'institution collective.

La présidence de la Commission de la caisse est composée d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés. Ceux-ci exercent à tour de rôle, pendant deux ans, la présidence et la vice-présidence. Un nouveau mandat ayant débuté le 1^{er} juillet 2021, Jorge Serra, représentant des employés, a été élu président et Kaspar Müller, représentant des employeurs, vice-président. Avec les nouvelles élections, la part des femmes a augmenté de 25 % à 31 %.

Les comités permanents suivants approfondissent les tâches qui relèvent de leur compétence : le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a convoqué des séances huit fois, le Comité de placement huit fois, le Comité d'audit six fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit cinq fois. Les membres de la Commission de la caisse et des Comités ont suivi des formations diverses pendant 15 jours. À partir de 2022, un programme de perfectionnement professionnel systématique, basé sur un profil de compétence, sera proposé aux membres de la Commission de la caisse et s'intitule Compétence en placement Plus. Ce programme comprend des cours internes et externes.

Au 31 décembre 2021, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique) :



Albisser Eliane

Activité

Directrice de PK-Netz

Formation

MA droit et sociologie

Représentant des
employés

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2021

Comité

Politique de prévoyance et droit

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021



Alvarez Cipriano

Activité

Office fédéral du logement,
responsable du service juridique

Formation

Avocat

Représentant des
employés

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2013

Comité

Comité de placement

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Commission du fonds pour la politique foncière
et immobilière, Berne : membre



Aslan Mahide

Activité

Cheffe du service « Femmes dans l'armée et diversité »

Formation

lic. en droit, MBA, MPA

Représentant des
employés

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2021

Comité

Politique de prévoyance et droit

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021



Badrutt Gian Andrea

Activité

Directeur adjoint de la direction des ressources du
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Formation

Avocat

Représentant des
employeurs

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2021

Comité

Comité d'audit

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021



Künzli Dieter

Activité

Responsable des finances et du personnel
du Conseil des EPF

Formation

Dr sc. tech.

Représentant des
employeurs

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2017

Comité

Comité d'audit

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021

Mandats externes

Zentrum Passwang, Breitenbach : président du comité
directeur ; président de la commune de Breitenbach (SO) ;
VEBO Genossenschaft : membre du conseil d'adminis-
tration



Lagger Valentin

Activité

Responsable formations assurance chômage

Formation

lic. rer. pol.

Représentant des
employés

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2021

Comité

Comité d'audit

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021



Maurer Stalder Petra Présidente du Comité d'audit

Formation

Économiste d'entreprise diplômée ES,
MAS Corporate Communication Management

Représentant les
employés

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2009

Comité
Comité d'audit

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021



Müller Kaspar Vice-président de la Commission de la caisse

Activité

Secrétaire général suppléant du DETEC

Formation

Économiste d'entreprise diplômé ES

Représentant des
employeurs

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} mars 2016



Parnisari Bruno

Activité

Directeur suppléant de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS

Formation

Dr ès sc. écon. et soc.

Représentant des employeurs

À la Commission de la caisse depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité de placement

Au comité depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG : représentant de l'OFAS auprès du conseil d'administration



Pirrotta Jean

Activité

Directeur de l'Autorité de surveillance des fondations et institutions de prévoyance (ASFIP Genève)

Formation

lic. en droit, MBA

Représentant des employeurs

À la Commission de la caisse depuis le 1^{er} juillet 2021

Comité

Politique de prévoyance et droit

Au comité depuis le 1^{er} juillet 2021

Mandats externes

Conférence des autorités de surveillance cantonales de la LPP et des fondations Vice-président



Schmidt Nicolas

Activité

Spécialiste consommation et produits durables Office fédéral de l'environnement OFEV

Formation

Master of Social Science,
Master of Public Administration

Représentant des
employés

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2021

Comité

Comité de placement

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021

Mandats externes

Association du personnel de la Confédération (APC) :
trésorier



Schwendener Peter

Activité

Directeur adjoint de l'Administration fédérale
des finances AFF

Formation

Dr. rer. pol.

Représentant des
employeurs

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2021

Comité

Comité d'audit

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021

Mandats externes

BLS Réseau SA : membre du conseil d'administration ;
Association Surprise : membre de la présidence



Serra Jorge Président de la Commission de la Caisse

Activité

Secrétaire central et directeur financier du Syndicat suisse des services publics (SSP)

Formation

Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral

Représentant des employés

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Commission fédérale de la prévoyance professionnelle : Membre ; Caisse de pensions du ssp : gérant ; Caisse de pensions de la ville de Zurich : vice-président du conseil de fondation ; PK-Netz, Berne : vice-président ; Fondation institution supplétive LPP, Zurich : vice-président du conseil de fondation ; Fondation Ferienwerk des VPOD : administrateur ; Fondation Interpretenhilfsfonds des VPOD : administrateur ; Fondation Sterbekasse des VPOD : administrateur



von Kaenel Rahel Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité

Directrice de l'Office fédéral du personnel OFPER

Formation

Dr. phil. hist.

Représentant des employeurs

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2021

Comité

Politique de prévoyance et droit

Au comité depuis le

1^{er} juillet 2021

Mandats externes

Association Pro Aventico : membre du comité directeur ;
Université de Berne, Executive MPA : membre du comité
consultatif



Weber Matthias Président du Comité de placement

Activité

alpha-optimum Sàrl, Hedingen : propriétaire

Formation

Lic. oec. HSG, Executive MBA International Wealth Management

Représentant des
employeurs

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2018

Comité

Comité de placement

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2018



Wey Natascha

Activité

Secrétaire centrale du Syndicat suisse des services publics (SSP)

Formation

lic. phil., historienne

Représentant des
employés

À la Commission de la caisse depuis le
1^{er} juillet 2021

Comité

Comité d'audit

Au comité depuis le
1^{er} juillet 2021



Comité de placement

La demande de stratégies de placement à l'intention de la Commission de la caisse, la garantie de la surveillance des activités des gestionnaires de fortune externes et des gestionnaires de portefeuille internes, l'approbation des transactions immobilières directes en Suisse (achats, ventes, projets) concernant les placements d'une valeur supérieure à 30 millions de francs suisses ainsi que les achats de terrains pour lesquels il n'existe aucun projet concret, de plus de 10 millions de francs suisses, font notamment partie des tâches dévolues au Comité de placement. Le Comité de l'immobilier Asset Management approuve désormais les investissements d'un montant inférieur. En font partie la directrice ou le directeur de PUBLICA, la ou le responsable du secteur Asset Management et la ou le responsable de l'équipe Immobilier.

Conformément au règlement concernant les placements, le Comité de placement se compose du président, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer jusqu'à trois experts ou expertes externes en placements au maximum. L'Administration fédérale des finances peut proposer un expert ou une experte à la Commission de la caisse. La directrice et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le Comité de placement est présidé par Matthias Weber.

Au 31 décembre 2021, les membres externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Bruno Parnisari et Nicolas Schmidt (par ordre alphabétique) :

Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et co-responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Économiste d'entreprise HES, CFA
Au comité depuis le	19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires : membre de la commission administrative et membre du comité de placement ; Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG : représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité de placement

Loepfe Andreas

Activité	Partenaire et gérant de INREIM AG
Formation	lic. oec. publ., FRICS
Au comité depuis le	1 ^{er} juillet 2015
Mandats externes	INREIM AG : délégué du conseil d'administration ; IMMRA AG : membre du conseil d'administration ; SOFISA SA : membre du conseil d'administration

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Rahel von Kaenel préside le Comité pour la politique de prévoyance et le droit. Sont membres du comité Eliane Albisser, Mahide Aslan et Jean Pirrotta. La direction opérationnelle de PUBLICA y prend part avec voix consultative.

Comité d'audit

Le Comité d'audit traite notamment des questions financières et comptables. Il commente les comptes annuels ainsi que les rapports de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Le Comité d'audit est présidé par Petra Maurer. Sont membres du comité Gian Andrea Badrutt, Dieter Künzli, Valentin Lagger, Natascha Wey et Peter Schwendener.



Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments essentiels pour piloter PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Les principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur met à la disposition de la Commission de la caisse et de ses comités sont présentés ci-dessous.

Management de la qualité

PUBLICA exploite un système étendu de management de la qualité. Ce faisant, elle cherche à fournir à sa clientèle des prestations opérationnelles de haute qualité. Le système de management de la qualité de PUBLICA a été recertifié avec succès en 2019, sur la base du standard le plus récent ISO 9001:2015, par le contrôleur qualité indépendant.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie les contrôles internes et établit un rapport sur le pilotage des risques.

Compliance

Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à la mise en œuvre de cette dernière.

Finances et système d'information du management

Les membres des comités ont accès aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.) et ils reçoivent un rapport annuel consacré aux caisses de prévoyance ainsi que les rapports de l'investissement controlling externe. La Commission de la caisse approuve entre autres le rapport de gestion.

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés à PUBLICA. Elle élit les huit personnes chargées de représenter les employés au sein de la Commission de la caisse pendant les quatre années que dure leur mandat. L'Assemblée a par ailleurs le droit de soumettre des propositions à la Commission de la caisse. L'Assemblée des délégués est elle aussi renouvelée tous les quatre ans ; la dernière élection, qui s'est tenue exclusivement par voie électronique (e-voting), a eu lieu en novembre 2020. Le nom de tous les délégués et des caisses de prévoyance qu'ils représentent sont publiés sur publica.ch.

Au 31 décembre 2021, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit :

Wüthrich Marcel

Fonction Président

Activité Actuaire en gestion des risques au sein de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

Morard-Niklaus Jacqueline

Fonction Vice-présidente

Activité Présidente de la section EPFL de l'Association du personnel de la Confédération (APC)





Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Elle se compose de la directrice, Doris Bianchi, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable du service Asset Management).

Au 31 décembre 2021, le Comité directeur se compose des membres suivants :

Bianchi Doris

Fonction	Directrice
Formation	Dr en droit

Beiner Stefan

Fonction	Responsable du service Asset Management ; suppléant de la directrice
Formation	Dr oec. HSG
Mandats externes	Schoeni.ch holding AG : membre du conseil d'administration

Imhof Tristan

Fonction	Responsable du service Prévoyance
Formation	lic. en droit, avocat

Zaugg Markus

Fonction	Responsable du service Ressources
Formation	Économiste d'entreprise diplômé ES, Executive MBA en gestion des RH

Au 31 décembre 2021, font partie du Comité directeur élargi :

Geiser Corinne

Fonction	Responsable du service juridique stratégique
Formation	Avocate

Kobel Roger

Fonction	Responsable du service Informatique
Formation	Technicien ETT

Rychen Beatrice

Fonction	Responsable du service Communication d'entreprise
Formation	Économiste d'entreprise HES, MAS en communication d'entreprise

Indemnités

Politique d'indemnisation

Les indemnités forfaitaires perçues par le président de la Commission de la caisse s'élèvent à 36 000 francs, celles du vice-président, à 24 000 francs. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle versée au président du Comité de placement est de 50 000 francs. Il n'y a donc pas de modifications par rapport à l'année précédente.

Les autres membres de la Commission de la caisse ainsi que les membres externes du Comité de placement perçoivent une indemnité forfaitaire de 4000 francs à laquelle s'ajoutent les jetons de présence. Chaque personne ne peut prétendre en tout qu'à une seule indemnité forfaitaire par an. Les jetons de présence s'élèvent à 500 francs par séance d'une demi-journée, à 1000 francs pour la présidente du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année si le montant des indemnités des membres de la Commission de la caisse est adéquat.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire de la directrice. La responsabilité de fixer les salaires des collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA incombe à la Direction.

Montant des indemnités versées à la Commission de la caisse

Le montant des indemnités, frais de déplacements forfaitaires en sus, ayant été versées directement ou indirectement par PUBLICA aux membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à 286 000 francs (contre 265 500 francs l'année précédente).



Indemnités des membres de la Commission de la caisse et des comités

2021 comparée à l'année précédente, en CHF, sans les sorties

		31.12.2020	31.12.2021
Albisser Eliane *		0	5 500
Alvarez Cipriano		14 000	18 000
Aslan Mahide *		0	5 500
Badrutt Gian Andrea *		0	6 000
Eggenberger Urs		7 500	8 500
Künzli Dieter		9 500	11 000
Lagger Valentin *		0	7 000
Loepfe Andreas		7 500	7 500
Maurer Stalder Petra	Présidente du Comité d'audit	11 500	14 000
Müller Kaspar	Vice-président de la Commission de la caisse	11 500	18 000
Parnisari Bruno		10 000	11 000
Pirrotta Jean *		0	5 500
Schmidt Nicolas *		0	8 500
Schwendener Peter *		0	6 000
Serra Jorge	Président de la Commission de la Caisse	8 500	23 500
von Kaenel Rahel *	Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit	0	6 500
Weber Matthias	Président du Comité de placement	50 000	50 000
Wey Natascha *		0	4 500

* entré au cours de l'exercice sous revue

Les membres qui sont sortis de la Commission de la caisse en 2021 ont perçu, au total, une indemnité de 69 500 francs.

Montant des indemnités versées au Comité directeur

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur (Direction comprise) s'élève à 303 010 francs en moyenne par personne (contre 305 674 francs l'année précédente). En raison des changements de personnel au sein de la Direction, qui ont eu lieu en cours d'année, le montant total des indemnités versées a baissé et s'établit à 1 135 986 francs (1 146 277 francs l'année précédente). La rémunération versée à la directrice s'élève à 320 108 francs (contre 314 281 francs l'année précédente). Cette rémunération inclut les cotisations de prévoyance de l'employeur pour un montant de 45 108 francs.

De manière générale, PUBLICA ne verse aucun bonus.

Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). La fonction d'auditeur responsable est assumée par Erich Meier. En 2021, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent en tout à 240 710 francs (contre 231 017 francs l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2021 une rémunération de 58 930 francs (contre 13 004 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses audits lors de deux séances. Le Comité d'audit peut confier des mandats d'audit complémentaires à l'organe de révision. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'expert en matière de prévoyance professionnelle de PUBLICA est Allvisa SA. La fonction d'auditeur responsable est assumée par Christoph Plüss. Allvisa SA est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2021, les honoraires versés à Allvisa SA s'élèvent à 218 100 francs (162 350 francs l'année précédente). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à plusieurs séances de la Commission de la caisse et de ses comités. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle au plus tard après neuf ans.



Comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Bilan et compte d'exploitation

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe traitent de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées, de la réassurance interne de PUBLICA et de l'entreprise PUBLICA. Ces chiffres sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

Bilan consolidé

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2020	31.12.2021
Liquidités		68 970 788	61 491 696
Créances		129 732 960	131 145 126
Marché monétaire		1 106 929 946	1 163 311 272
Obligations Confédération		2 727 076 007	2 686 914 122
Obligations en CHF hors Confédération		4 193 457 250	4 347 509 494
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse		4 011 544 820	3 398 566 520
Emprunts d'État indexés sur l'inflation		2 425 758 906	2 743 367 401
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF		4 243 937 168	3 813 115 528
Dette privée d'entreprise		1 395 177 456	1 430 583 158
Dette privée d'infrastructure		1 227 504 269	1 368 156 748
Dette privée immobilière		410 628 379	1 196 654 988
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes		1 297 375 787	1 362 998 632
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales		2 014 985 541	2 017 899 179
Actions Suisse		1 251 169 506	1 363 731 020
Actions Pays industrialisés hors Suisse		6 846 666 820	6 768 153 111
Actions Pays émergents		3 411 634 944	3 155 192 151
Métaux précieux		971 404 617	983 795 061
Placements immobiliers Suisse		3 102 618 398	3 297 260 680
Placements immobiliers International		1 646 921 314	2 708 796 264
Placements	6.4	42 483 494 876	43 998 642 152
Capital d'exploitation	7.1	18 403 107	16 736 980
Compte de régularisation actif		1 970 710	917 992
Total Actif		42 503 868 693	44 016 297 125



Bilan consolidé

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

Passif	Annexe	31.12.2020	31.12.2021
Prestations de libre passage et rentes		80 508 643	93 595 003
Autres dettes		10 164 289	8 376 003
Dettes de l'entreprise	7.1	4 411 616	2 559 742
Dettes		95 084 547	104 530 748
Compte de régularisation passif		388 582	4 883 042
Réserves de cotisations de l'employeur	6.11	36 210 897	42 280 415
Provisions non techniques	7.3	195 370 271	194 435 109
Capital de prévoyance des personnes assurées	5.2	18 264 585 114	18 880 431 975
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	20 195 534 906	20 275 703 028
Provisions techniques	5.5	1 106 356 224	1 279 363 778
Capital de prévoyance et provisions techniques		39 566 476 244	40 435 498 780
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	2 513 562 866	3 138 054 007
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance		-3 055 986	-1 710 779
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	15 022 780	13 331 563
Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.1	84 808 491	84 994 238
Fonds libres / découvert / fonds de roulement		96 775 285	96 615 023
Total Passif		42 503 868 693	44 016 297 125

Modification des fonds libres / découvert / fonds de roulement

2021 avec solde initial

	Fonds libres (+) / découvert (-) des caisses de prévoyance	Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance
Situation en début de période	-3 055 986	84 808 491
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)	1 345 207	185 747
Situation en fin de période	-1 710 779	84 994 238



Compte d'exploitation consolidé

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2020	2021
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	531 074 786	541 142 665
Primes de risque des salariés		8 384 734	8 600 457
Primes pour frais des salariés		188 007	208 850
Cotisations des salariés		539 647 526	549 951 973
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	854 071 130	869 512 219
Primes de risque de l'employeur		74 887 714	75 966 755
Primes pour frais de l'employeur		17 837 539	11 966 854
Cotisations de l'employeur		946 796 383	957 445 828
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		- 984 247	- 783 992
Cotisations de tiers		3 347 291	4 010 095
Primes uniques et rachats des assurés	5.2	218 448 168	125 712 149
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	31 878 263	28 889 989
Primes uniques et rachats		250 326 432	154 602 138
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		2 668 052	5 740 000
Subsides du fonds de garantie LPP		41 961	62 003
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 741 843 398	1 671 028 045
Prestations de libre passage		374 909 485	396 491 379
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		24 483 435	28 939 749
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assurés	1.6 / 9.2	0	9 423 617
Prestations d'entrée	5.2	399 392 920	434 854 746
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		2 141 236 318	2 105 882 791
Rentes de vieillesse		-1 254 345 321	-1 244 028 294
Rentes de survivants		-303 310 805	-303 430 510
Rentes d'invalidité		-27 443 964	-26 695 047
Autres prestations réglementaires		-43 576 852	-40 865 144
Prestations en capital à la retraite		-206 607 183	-280 917 057
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-11 507 993	-8 304 841
Prestations pour cause de divorce		-1 383 385	-2 406 722
Prestations réglementaires	5.4	-1 848 175 502	-1 906 647 615
Prestations de libre passage en cas de sortie		-418 219 922	-443 958 981
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		-69 232 203	-73 198 012
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6 / 9.2	0	-9 636 090
Prestations de sortie	5.2	-487 452 125	-526 793 083
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-2 335 627 627	-2 433 440 697
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	-490 732 486	-338 043 234
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	362 651 706	-80 168 121
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	-171 195 751	-173 007 554
Rémunération du capital épargne	5.2	-171 442 670	-277 803 627
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de cotisations de l'employeur	6.11	-4 915 629	-6 069 518
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-475 634 830	-875 092 054
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	4 093 532	2 549 497
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		1 970 710	917 992
Caisses de prévoyance		6 064 241	3 467 489
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	4 455 097	4 561 533
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		18 025 545	12 175 704
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		22 480 642	16 737 237
Produits de prestations d'assurance		28 544 884	20 204 726
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	-4 455 097	-4 561 533
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		-18 025 545	-12 175 704
Imputation ultérieure aux caisses de prévoyance de l'entreprise PUBLICA		- 15 265	-4 584 085
Cotisations au fonds de garantie		-4 973 406	-5 007 167
Caisses de prévoyance		-27 469 313	-26 328 489
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	-4 093 532	-2 549 497
Résultat des parts excédentaires et imputation ultérieure à partir de l'entreprise PUBLICA		-1 955 444	3 666 093
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		-6 048 976	1 116 596
Charges d'assurance		-33 518 290	-25 211 893
Résultat net de l'activité d'assurance		-674 999 545	-1 207 657 128



Compte d'exploitation consolidé

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2020	2021
Résultat net des liquidités	6.8	- 27 530	- 201 720
Résultat net des créances	6.8	0	0
Résultat net des engagements	6.8	- 730 630	- 797 585
Résultat net du marché monétaire	6.8	-8 352 198	-6 981 997
Résultat net des obligations Confédération	6.8	949 095	-54 342 284
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	33 756 642	-62 756 036
Résultat net des emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	6.8	151 968 350	-136 117 542
Résultat net des emprunts d'État indexés sur l'inflation	6.8	170 468 264	134 469 832
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	191 214 340	-69 285 737
Résultat net de la dette privée d'entreprise	6.8	110 209 823	-32 810 396
Résultat net de la dette privée d'infrastructure	6.8	68 785 718	-9 200 838
Résultat net de la dette privée immobilière	6.8	6 468 297	18 196 462
Résultat net des emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	6.8	88 369 922	-39 645 397
Résultat net des emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	6.8	-56 590 195	9 368 574
Résultat net des actions Suisse	6.8	49 655 142	287 912 095
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	430 308 142	1 279 084 033
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	241 978 115	243 375 422
Résultat net des métaux précieux	6.8	134 668 157	-18 758 050
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	165 551 005	165 620 645
Résultat net des placements immobiliers International	6.8	3 673 190	244 772 233
Frais de gestion de la fortune	6.10	-83 993 884	-104 857 921
Résultat net des placements	6.8	1 698 329 764	1 847 043 791
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques	7.3	-8 977 299	935 162
Autres frais		470 194	341 103
Autres produits		- 450 459	- 412 946
Administration générale	7.2	-15 799 230	-15 350 441
Marketing et publicité	7.2	0	0
Courtages	7.2	0	0
Organe de révision	7.2	- 231 017	- 240 710
Expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	- 168 812	- 223 701
Autorités de surveillance	7.2	- 99 385	- 104 253
Frais d'administration	7.2	-16 298 444	-15 919 104
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		998 074 210	624 330 878
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-949 384 804	-624 491 140
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)		48 689 406	- 160 262
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		46 928 246	1 345 207
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) de la réassurance	5.1	1 586 446	-1 691 216
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.2	174 713	185 747
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)		48 689 406	- 160 262



Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est une institution de droit public de la Confédération dont le siège est à Berne et qui est inscrite au registre du commerce.

Les employés assurés auprès de l'institution collective autonome PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Les employeurs de l'administration fédérale centrale et décentralisée sont affiliés à PUBLICA en vertu d'une base légale spéciale. Quant aux employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune, il leur est également possible de s'affilier à PUBLICA (art. 4, al. 2, de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et subobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA est soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42). Par conséquent, elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le « fonds de garantie LPP » du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006 (état au 1^{er} janvier 2012)
- Règlement-cadre de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 mars 2015 (état au 1^{er} janvier 2021)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes :
 - Règlement de prévoyance ou règlement-cadre de prévoyance et plan de prévoyance
 - Accord de niveau de service Prestations générales
 - Règlement de liquidation partielle
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 août 2015 (état au 20 juin 2019 et 26 août 2021)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 12 juin 2020, 25 mars et 26 août 2021)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 22 novembre 2016 (état au 31 décembre 2021 ; uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (état au 28 mars 2019 ; uniquement en allemand)
- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 23 juin 2016)
- Règlement sur le traitement des données personnelles au sein de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2016 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 février 2008 (état au 25 mars 2021)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 1^{er} juillet 2015)



1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit personnes représentant les personnes employées et huit personnes représentant les employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La Direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) figurent nommément dans le rapport de gestion.

Les membres de la présidence de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) ainsi que le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel : Allvisa SA Thurgauerstrasse 54 8050 Zurich Expert exécutant : Christoph Plüss	allvisa.ch
Organe de révision	KPMG SA Bahnhofplatz 10a 3011 Berne	kpmg.com
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP) Belpstrasse 48, case postale 3000 Berne 14	aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle SA Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	joneslanglasalle.ch
Investment Controlling	PPCmetrics SA Badenerstrasse 6, case postale 8021 Zurich	ppcmetrics.ch
Conseillers ALM	ORTEC Finance (Switzerland) AG Poststrasse 4 8808 Pfäffikon c-alm SA Vadianstrasse 25a 9000 Saint-Gall	ortecfinance.com c-alm.ch

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2021, l'institution collective PUBLICA compte 19 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres (contre 20 l'année précédente). Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

Nouvelles affiliations

En 2021, la Commission de la caisse a autorisé les affiliations suivantes:

Caisse de prévoyance des organisations affiliées

- REDOG Société suisse des chiens de recherche et de sauvetage
- Conférence des procureurs de Suisse CPS
- Swiss Polar Institute

Sorties

En 2021, il n'y a eu aucune sortie.

Dissolutions

La caisse de prévoyance Trasse a été dissoute le 1^{er} janvier 2021 et intégrée à la caisse de prévoyance Confédération. Nous renvoyons au chapitre 9.2.

1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

Caisses de prévoyance ouvertes

2021 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2020	31.12.2021
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	20 863	21 161
	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 811	5 945
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	26 674	27 106
	Fortune disponible	CHF	7 795 847 286	8 193 090 030
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	7 226 848 688	7 496 584 743
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,9%	109,3%
	Degré de couverture économique	%	88,9%	96,5%
IPI	Personnes assurées	nombre	322	316
	Bénéficiaires de rentes	nombre	74	76
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	396	392
	Fortune disponible	CHF	157 425 613	166 401 134
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	143 627 388	150 513 512
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	109,6%	110,6%
	Degré de couverture économique	%	95,4%	101,1%
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	464	488
	Bénéficiaires de rentes	nombre	160	170
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	624	658
	Fortune disponible	CHF	302 863 139	324 646 496
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	271 228 094	290 064 123
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	111,7%	111,9%
	Degré de couverture économique	%	93,3%	99,0%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	Personnes assurées	nombre	279	287
	Bénéficiaires de rentes	nombre	62	66
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	341	353
	Fortune disponible	CHF	115 516 077	126 093 165
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	106 965 249	116 696 212
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,0%	108,1%
	Degré de couverture économique	%	90,8%	96,7%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	29	28
	Bénéficiaires de rentes	nombre	2	5
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	31	33
	Fortune disponible	CHF	13 351 730	17 643 318
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	11 839 042	15 895 714
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	112,8%	111,0%
	Degré de couverture économique	%	111,2%	102,3%
FINMA	Personnes assurées	nombre	555	584
	Bénéficiaires de rentes	nombre	75	88
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	630	672
	Fortune disponible	CHF	310 395 338	330 595 499
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	282 979 388	296 934 567
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	109,7%	111,3%
	Degré de couverture économique	%	97,0%	102,1%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	159	160
	Bénéficiaires de rentes	nombre	59	66
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	218	226
	Fortune disponible	CHF	145 610 535	156 230 567
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	134 793 156	142 607 487
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,0%	109,6%
	Degré de couverture économique	%	88,0%	95,0%



Caisses de prévoyance ouvertes

2021 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2020	31.12.2021
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	118	118
	Bénéficiaires de rentes	nombre	62	65
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	180	183
	Fortune disponible	CHF	84 519 745	90 628 372
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	76 706 697	81 946 104
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	110,2%	110,6%
	Degré de couverture économique	%	90,9%	98,9%
Sillon Suisse SA Intégrée à la caisse de prévoyance Confédération au 01.01.2021	Personnes assurées	nombre	10	n/a
	Bénéficiaires de rentes	nombre	2	n/a
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	12	n/a
	Fortune disponible	CHF	9 369 150	n/a
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	8 629 020	n/a
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,6%	n/a
	Degré de couverture économique	%	90,1%	n/a
Musée national suisse MNS	Personnes assurées	nombre	308	300
	Bénéficiaires de rentes	nombre	86	84
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	394	384
	Fortune disponible	CHF	82 581 215	88 628 394
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	75 792 752	80 062 467
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	109,0%	110,7%
	Degré de couverture économique	%	90,8%	97,2%
METAS	Personnes assurées	nombre	237	239
	Bénéficiaires de rentes	nombre	99	104
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	336	343
	Fortune disponible	CHF	157 300 218	167 919 439
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	146 311 370	154 917 042
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,5%	108,4%
	Degré de couverture économique	%	88,7%	96,3%
Caisses de prévoyance communes				
Confédération	Personnes assurées	nombre	40 584	40 732
	Bénéficiaires de rentes	nombre	26 238	26 468
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	66 822	67 200
	Fortune disponible	CHF	28 790 400 483	29 959 248 674
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	27 176 975 440	27 931 641 544
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,9%	107,3%
	Degré de couverture économique	%	86,5%	93,7%
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 401	2 449
	Bénéficiaires de rentes	nombre	962	990
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	3 363	3 439
	Fortune disponible	CHF	1 025 179 887	1 072 071 391
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	918 395 486	953 216 803
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	111,6%	112,5%
	Degré de couverture économique	%	89,8%	97,1%
Total des caisses de prévoyance ouvertes	Personnes assurées	nombre	66 329	66 862
	Bénéficiaires de rentes	nombre	33 692	34 127
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	100 021	100 989
	Fortune disponible	CHF	38 990 360 417	40 693 196 477
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	36 581 091 772	37 711 080 319
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	106,6%	107,9%
	Degré de couverture économique	%	87,3%	94,5%

1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, RUAG et SRG SSR idée suisse ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA par la suite, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontairement.

Caisses de prévoyance fermées

2021 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2020	31.12.2021
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires Début du versement de la rente : 01.06.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	291	286
	Fortune disponible	CHF	104 112 165	99 373 963
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	107 168 151	101 084 742
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	97,1%	98,3%
	Degré de couverture économique	%	82,9%	92,9%
Effectif fermé – Confédération	Bénéficiaires de rentes	nombre	584	562
	Fortune disponible	CHF	120 251 330	111 893 450
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	118 132 420	109 744 455
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,8%	102,0%
	Degré de couverture économique	%	88,7%	98,2%
Effectif fermé – Swisscom Droit à la rente antérieur au 01.01.1999	Bénéficiaires de rentes	nombre	4 771	4 453
	Fortune disponible	CHF	1 636 031 227	1 515 439 372
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	1 615 316 871	1 459 657 364
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,3%	103,8%
	Degré de couverture économique	%	88,5%	100,6%
Effectif fermé – RUAG Suisse SA Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	Bénéficiaires de rentes	nombre	1 569	1 478
	Fortune disponible	CHF	569 674 958	534 018 836
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	533 879 645	489 917 281
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	106,7%	109,0%
	Degré de couverture économique	%	92,8%	105,3%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	828	792
	Fortune disponible	CHF	426 995 169	399 115 730
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	401 831 048	367 609 522
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	106,3%	108,6%
	Degré de couverture économique	%	92,3%	104,5%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	Bénéficiaires de rentes	nombre	76	73
	Fortune disponible	CHF	75 707 195	73 502 421
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	65 630 258	62 604 938
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	115,4%	117,4%
	Degré de couverture économique	%	105,8%	114,8%
Caisse de prévoyance commune				
Effectif fermé – Organisations affiliées	Bénéficiaires de rentes	nombre	255	239
	Fortune disponible	CHF	89 240 650	82 765 633
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	88 203 846	80 577 924
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,2%	102,7%
	Degré de couverture économique	%	88,2%	98,5%
Total des caisses de prévoyance fermées				
	Bénéficiaires de rentes	nombre	8 374	7 883
	Fortune disponible	CHF	3 022 012 693	2 816 109 405
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	2 930 162 238	2 671 196 227
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	103,1%	105,4%
	Degré de couverture économique	%	90,0%	101,9%



2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.

Personnes assurées

2021 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

31.12.2019	65 163
Entrées	9 718
Sorties	-8 552
31.12.2020	66 329
Entrées	9 616
Sorties	-9 083
31.12.2021	66 862

2.2 Personnes bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés dans les personnes bénéficiaires de rentes. Si une personne bénéficiaire de rente est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif.

Personnes bénéficiaires de rentes

2021 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rentes

	Rentes de vieillesse	Rentes pour enfants de pensionné	Rentes de divorce	Rentes d'invalidité	Rentes pour enfants d'invalidité	Rentes de veuveté / de partenaire	Rentes d'orphelin	Total des bénéficiaires de rentes
31.12.2019	29 997	461	51	968	193	10 379	252	42 301
Entrées	1 593	160	16	63	42	634	49	2 557
Sorties	-1 760	-140	-2	-117	-40	-678	-55	-2 792
31.12.2020	29 830	481	65	914	195	10 335	246	42 066
Entrées	1 474	186	12	64	24	604	55	2 419
Sorties	-1 496	-147	-1	-85	-29	-678	-39	-2 475
31.12.2021	29 808	520	76	893	190	10 261	262	42 010

Au total, 1187 rentes transitoires de vieillesse (contre 1415 l'année précédente) et 47 rentes de substitution AI (contre 61 l'année précédente) ont été versées.



3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les plans de prévoyance dont elles relèvent en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

Caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30 % du salaire annuel, mais au plus à 25 095 francs (état au 31 décembre 2021).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage apportées, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des éventuels versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou d'un capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

Le montant de la prestation versée sous forme de rente de vieillesse est déterminé sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. À l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 5,09 %.

En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes futures de viduité ou de partenaire correspondent aux deux tiers des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à un sixième de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants. Certaines caisses de prévoyance prévoient une alternative et définissent le montant de la rente d'invalidité en pourcentage du gain assuré.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les apports ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés et par les employeurs ainsi que les sommes maximales de rachat sont définies dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré en grande partie par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les « accords de niveau de service Prestations générales ».

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

Les organes paritaires et la Commission de la caisse ont pris la décision, en vertu de l'art. 36, al. 2 LPP, de ne pas procéder à une adaptation des rentes à l'évolution des prix. Certains employeurs financent des augmentations de rentes en faveur de leurs anciens collaborateurs.



4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance interne de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste Monnaies étrangères à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

4.2.5 Liquidités, créances, hypothèques et dettes, réserve de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, hypothèques et dettes ainsi que la réserve de cotisations de l'employeur sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les hypothèques, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, etc.) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les bénéfices résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, aux postes correspondants dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des dérivés augmentant les engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou economic exposure).



4.2.7 Dette privée d'entreprise, d'infrastructure et immobilière Étranger

Les investissements en dette privée d'entreprise, d'infrastructure et immobilière à l'étranger sont réévalués au moins chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cash flows escomptés (méthode du discounted cash flow ou méthode DCF) ou sur la base des valeurs de marché si elles sont disponibles. L'escompte est obtenu au moyen de taux d'intérêts qui sont dérivés à partir de données de marché comparables et qui tiennent compte de la durée de l'emprunt ainsi que des liquidités, du risque de crédit et du secteur industriel propres au preneur de crédit. Si le débiteur est en retard dans ses paiements ou si le gestionnaire de fortune responsable anticipe une dépréciation, PUBLICA révisé son évaluation. Dans le cas de la dette privée d'entreprise et d'infrastructure, une réduction de valeur est alors opérée sur la valeur la plus basse de l'évaluation basée sur les taux de défaillance historiques valables pour des preneurs de crédit comparables et sur l'évaluation proposée par le gestionnaire de fortune pour le débiteur ayant des difficultés financières. Concernant les financements immobiliers privés, une dépréciation a lieu si des indices permettent de conclure que la valeur de la sûreté sous-jacente est inférieure à la valeur nominale.

4.2.8 Dette privée immobilière Suisse

Les investissements en dette privée immobilière en Suisse sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Des réductions de valeurs sont examinées lorsqu'un défaut de paiement est probable ou que la valeur de la sûreté sous-jacente enregistre une nette baisse.

4.2.9 Placements immobiliers Suisse

Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue par Jones Lang LaSalle SA pour calculer la valeur vénale est la somme des cash flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du discounted cash flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération des placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 2,45 % et 5,10 % (entre 2,70 % et 5,10 % l'année précédente). Le taux d'escompte nominal moyen pondéré en fonction du capital est de 3,7 % concernant le portefeuille évalué (contre 3,51 % l'année précédente, sur une base comparable).

4.2.10 Placements immobiliers International

Les fonds immobiliers étrangers non cotés sont réévalués au minimum chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale conformément à la dernière estimation mensuelle ou trimestrielle disponible. Leur évaluation est réalisée à l'aide des méthodes d'évaluation immobilière courantes, telles que la méthode de la valeur de rendement ou celle de la discounted cash flow ou méthode DCF. Si les indicateurs du marché révèlent une dépréciation significative par rapport à la dernière valeur mensuelle ou trimestrielle, PUBLICA révisé son évaluation. Le montant de la dépréciation est calculé en collaboration avec les gestionnaires de fonds.

4.2.11 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier détenu directement sont calculés sur la base de la durée de détention effective, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte ni compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les commissions de courtage et autres frais.

4.2.12 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Le service Actuariat de PUBLICA calcule les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au moyen des bases techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance interne de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques. L'expert en matière de prévoyance professionnelle contrôle chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.



5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. Les excédents sont affectés à la réserve de contributions de l'employeur pour les employeurs et, si cela est prévu, versés en tant que prime unique aux employés. À l'instar de la réassurance de PUBLICA, les caisses de prévoyance autonomes ont constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Le bilan de la réassurance interne est le suivant :

Bilan de la réassurance de PUBLICA

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2020	31.12.2021
Capital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA	156 737 762	152 935 203
Dettes et compte de régularisation passif	6 287 968	6 250 513
Provisions techniques	55 222 235	53 222 235
Réserve de fluctuation de valeur	9 387 780	9 313 891
Fonds de roulement de la réassurance	70 817 000	70 817 000
Fonds libres	15 022 780	13 331 563
Dettes et capital-risque disponible de la réassurance de PUBLICA	156 737 762	152 935 203

Le fonds de roulement de la réassurance de PUBLICA comprend les liquidités du cash pooling, les placements en obligations et les éventuelles régularisations. La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

Le résultat de la réassurance PUBLICA fait état d'une perte de 1,7 million de francs (bénéfice de 1,6 million de francs l'année précédente) et figure dans le compte d'exploitation de la fondation collective.

La réassurance de PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité d'exercice et représente un capital risque en cas d'engagements exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste Capital de prévoyance des personnes assurées correspond à la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 18,9 milliards de francs (contre 18,3 milliards l'année précédente). Pour l'année sous revue, la rémunération des avoirs de vieillesse est comprise entre 1,0 % et 2,0 % (entre 1,0 % et 1,5 % l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

Capital de prévoyance des personnes assurées

2021 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2020	2021
Capital de prévoyance au 1^{er} janvier	17 602	18 265
Cotisations d'épargne salariés et employeurs	1 386	1 433
Primes uniques et rachats des assurés	218	126
Prestations de libre passage	375	396
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assurés	0	7
Remboursements versements anticipés EPL/versements suite à un divorce	24	29
Rémunération du capital épargne	171	278
Prestations de libre passage en cas de sortie	-418	-444
Prestations de libre passage pour les sorties en suspens	12	0
Transfert de fonds lors d'une sortie collective *	0	-7
Réduction de la prime de compensation en raison d'une sortie	-7	-2
Versements anticipés EPL/versements suite à un divorce	-69	-73
Départs à la retraite	-1 011	-1 098
Dissolution pour cause de décès	-21	-27
Dissolution pour cause d'invalidité avec perception d'une rente	-25	-24
Constitution pour cause d'invalidité avec réinsertion	28	24
Autres modifications	-2	-2
Total du capital de prévoyance au 31 décembre	18 265	18 880

* voir chapitre 9.2

La « réduction de la prime de compensation en raison de la sortie » contient des corrections consécutives à l'adaptation du taux d'intérêt technique de 2019. Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles de l'année précédente. Les prestations de libre passage en cas de sortie et d'entrée sont indiquées dans le poste du compte d'exploitation « Report des fonds supplémentaires issus de sortie et d'entrée ».

5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs de vieillesse LPP

2021 comparée à l'année précédente, en millions de CHF et en %

	Unités	31.12.2020	31.12.2021
Somme des avoirs de vieillesse LPP	millions de CHF	5 614	5 755
en % du capital de prévoyance des personnes assurées	%	30,7%	30,5%
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	%	1,0%	1,0%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA gère les avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.



5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a augmenté de 80 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

2021 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2020	2021
Capital de prévoyance au 1^{er} janvier	20 558	20 196
Prestations réglementaires	-1 848	-1 907
Primes uniques et rachats (rachat des réductions de rentes et rachats de rentes)	32	29
Départs à la retraite	1 011	1 098
Cas d'invalidité avec perception d'une rente	25	24
Changement de bases	0	391
Taux d'intérêt technique *	349	357
Cas de décès et autres modifications	69	87
Total du capital de prévoyance au 31 décembre	20 196	20 276

* Approximation

Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Ces apports sous forme de versements uniques et de rachats alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont progressé de 173,0 millions de francs, en tout, par rapport à l'année précédente.

Provisions techniques

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2020	Constitution	Dissolution	31.12.2021
Provision pour changement de bases (personnes assurées)	286 774 383	449 274 095	- 79 800	735 968 678
Provision pour changement de bases (bénéficiaires de rentes)	242 346 419	142 695 129	-348 488 070	36 553 478
Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases	162 544 400	4 116 551	-68 749 180	97 911 771
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	61 540 500	1 273 038	0	62 813 538
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	200 000 000	5 000 000	-10 000 000	195 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	72 000 000	0	0	72 000 000
Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement	25 679 298	1 199	- 22 880	25 657 617
Provision pour frais d'administration et majoration du risque	248 990	515	- 13 044	236 461
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	1 051 133 989	602 360 527	-427 352 974	1 226 141 543
Réassurance				
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	18 000 000	6 768 890	-8 768 890	16 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	12 000 000	0	0	12 000 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 096 845	0	0	14 096 845
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 125 390	0	0	11 125 390
Total des provisions techniques de la réassurance	55 222 235	6 768 890	-8 768 890	53 222 235
Total des provisions techniques	1 106 356 224	609 129 418	-436 121 864	1 279 363 778



5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de prévoyance des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent à couvrir une obligation future de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

Provision pour changement de bases

Suite au passage aux tables de génération, la provision pour changement de bases a été adaptée dans les comptes de 2021. Auparavant, avec l'application des tables périodiques, la provision pour les assurés et les bénéficiaires de rentes était augmentée chaque année de 0,6 % et atteignait une valeur de 1,8 % des capitaux de prévoyance respectifs au 31 décembre 2021. Suite au passage aux tables de génération, cette provision est supprimée pour les bénéficiaires de rentes car le recul de la mortalité à venir est déjà pris en compte dans les facteurs de la valeur actuelle et donc dans les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes. En revanche, la provision est maintenue pour les personnes assurées et est augmentée car le taux de conversion n'a pas été abaissé. Pour les personnes assurées qui ont eu 55 ans le 31 décembre 2021, le taux de provisionnement augmente à 4,99 %. Il est maintenu à 1,8 % pour toutes les autres personnes. Le cumul annuel de la provision est calculé de façon exacte à partir de la différence entre le taux actuariel correct et le taux de conversion réglementaire et correspond en moyenne à une augmentation annuelle d'environ 0,3 %. Cette provision sert à financer tout ou partie des besoins supplémentaires en capital lors d'une adaptation des bases techniques ou d'une perte sur retraite. La provision peut faire l'objet de dotations supplémentaires afin d'amortir, totalement ou partiellement, les effets, sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, d'un abaissement du taux de conversion pour cause de changement de bases.

Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases

Cette provision permet de financer les mesures destinées aux personnes assurées qui avaient déjà 60 ans au 1^{er} janvier 2019, au moment de l'adaptation des paramètres techniques. À la date de leur départ à la retraite, un apport est crédité sur la part de l'avoir qu'elles ont décidé de percevoir sous forme de rente.

Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées

La taille réduite des effectifs des caisses de prévoyance fermées expose celles-ci, à moyen ou à long terme, au risque de fluctuations. Pour amortir ce risque, la provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées est relevée chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant de la prestation réglementaire d'une année.

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision est constituée afin de pouvoir, dans de tels cas, présenter un résultat pour la période concernée.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les répercussions financières exceptionnelles liées à une sinistralité inhabituelle sur l'exercice et non couvertes par la prime de risque. Le calcul est fondé sur un niveau de sécurité de 99 %. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuations.



Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement et provision pour frais d'administration et majoration du risque

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à des employeurs susceptibles d'assumer les futurs frais de gestion administrative.

La provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement est destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Cette provision est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance « Effectif fermé – Administration PUBLICA » et est utilisée conformément à son but.

La provision pour frais d'administration et majoration du risque sert à financer les futurs frais de gestion administrative et inclut, en cas de reprise de bénéficiaires de rentes, une majoration pour le risque d'allongement de l'espérance de vie et pour les frais dus à un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique.

5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

À l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuations liés à la sinistralité dans les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur.

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle confirme dans son expertise actuarielle du 31 décembre 2021 que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Il confirme en outre que PUBLICA offre la garantie suffisante au 31 décembre 2021 de pouvoir honorer ses engagements actuariels. PUBLICA satisfait ainsi aux prescriptions de l'art. 52e, al. 1 LPP. Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle établie au chapitre 12.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs pour l'année reposent sur les bases techniques LPP 2015 (renforcées). Le passage aux bases techniques LPP 2020 et aux tables de génération a eu lieu le 31 décembre 2021. Le taux de conversion n'a pas été adapté. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,0 % pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 0,5 % pour les caisses de prévoyance fermées.

En raison du passage aux tables de génération, les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes ont augmenté de 391,1 millions de francs. En revanche, les provisions pour changement de bases (bénéficiaires de rentes) ont été réduites de 321,4 millions de francs. Pour les personnes assurées, les provisions pour changement de bases (personnes assurées) ont augmenté de 328,5 millions de francs pour amortir les pertes sur retraite. Sur une base consolidée, le degré de couverture technique a perdu 1,1 %.

5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2020	31.12.2021
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	39 566 476 244	40 435 498 780
Réserve de fluctuation de valeur	2 513 562 866	3 138 054 007
Fonds libres (+) / découvert (-) / fonds de roulement (+)	96 775 285	96 615 023
Fortune disponible	42 176 814 395	43 670 167 810
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	106,6%	108,0%

5.9 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'estimer les engagements de prévoyance à une valeur proche du marché et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est obtenu en évaluant les engagements au moyen des bases LPP actuelles, compte tenu de la courbe de taux des obligations de la Confédération et des tables de génération. Sont pris en compte, outre les engagements envers les bénéficiaires de rentes, les engagements potentiels envers les personnes assurées ayant déjà atteint l'âge minimum prévu par les règlements pour partir à la retraite. Ces engagements potentiels résultent des dispositions réglementaires applicables à la perception d'une rente de vieillesse avant l'âge terme ordinaire de l'AVS (de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes).

Les calculs établissent le degré de couverture économique à 95,2 % pour les 19 caisses de prévoyance (87,7 % l'année précédente).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placement, dépositaires

La Commission de la caisse assume la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour arrêter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement concernant les placements et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par le service Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Leur gestion s'effectue de manière indicielle ou semi-active. Afin d'éviter les inconvénients d'une réplique intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation, des éléments actifs ayant des niveaux de tracking error relativement faibles sont autorisés. Les catégories d'actifs non liquides, tels que les placements immobiliers Suisse et International ainsi que la dette privée d'entreprise, d'infrastructure ou immobilière font l'objet d'une gestion active qui s'efforce, autant que possible, de reproduire des indices comparables.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet Asset Management. S'il arrivait que le service Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés en interne, Pictet s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

À la date critère du 31 décembre 2021, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes :



Gestion de la fortune

2021

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Confédération	semi-actif	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	08.12.11	interdites
Emprunts d'État en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI États-Unis	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Royaume-Uni	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Canada	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en AUD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Australie	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en SEK	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Suède	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'État indexés sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR ⁷	Union Investment Institutional GmbH	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (DE) ⁴	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR ⁷	abrdn Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD ⁷	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD ⁷	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.11	interdites
Dettes privées d'entreprise	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'entreprise	PGIM Private Capital Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'infrastructure	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'infrastructure	Vantage Asset Management (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	02.09.15	interdites
Dettes privées immobilières	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Domestic AAA-BBB 1–3Y	placements directs	–	interdites
Dettes privées immobilières	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Domestic A Yield Custom	placements directs	–	interdites
Dettes privées immobilières	PGIM Real Estate (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	15.11.19	interdites
Dettes privées immobilières	Baring International Investment Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.01.20	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes ⁷	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	JPM EMBIG Diversified Investment Grade (USD)	indiciel	26.02.16	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	Ninety One Asset Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'État Pays émergents Chine	Manulife Investment Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Chine Unhedged LOC	indiciel	18.03.19	interdites
Emprunts d'État Pays émergents Chine	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	JPM GBI-EM Chine Unhedged LOC	indiciel	18.03.19	interdites
Actions Suisse	Credit Suisse SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (brut) Suisse ⁵	indexé	01.12.08	interdites

Gestion de la fortune

2021

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (brut) Suisse ⁵	indexé	02.12.08	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁷	Credit Suisse Funds SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁵ , Amérique du Nord (50%) ⁶ , Japon (10%) ⁵ et Pacifique hors Japon (15%) ⁶	indexé	09.11.05	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁷	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁵ , Amérique du Nord (50%) ⁶ , Japon (10%) ⁵ et Pacifique hors Japon (15%) ⁶	indexé	27.06.05	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁷	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁵ , Amérique du Nord (50%) ⁶ , Japon (10%) ⁵ et Pacifique hors Japon (15%) ⁶	indexé	01.05.21	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁷	Northern Trust Global Investments Limited (UK)	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁵ , Amérique du Nord (50%) ⁶ , Japon (10%) ⁵ et Pacifique hors Japon (15%) ⁶	indexé	01.05.21	interdites
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Actions Pays émergents ⁷	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (net) Pays émergents ⁵	indexé	19.08.10	interdites
Actions Pays émergents ⁷	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (net) Pays émergents ⁵	indexé	01.05.21	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	S&P GSCI TR Métaux précieux	indiciel	02.11.09	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	London Gold Price PM Auction USD	placements directs	20.05.15	interdites
Immobilier Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Immo-Index CAFPP	placements directs	–	interdites
Placements immobiliers Suisse	LIVIT SA	n/c	n/c	placements directs	23.11.11	interdites
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Privera SA	n/c	n/c	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Apleona GVA AG	n/c	n/c	placements directs	01.07.14	interdites
Placements immobiliers Suisse	Sidenza AG	n/c	n/c	placements directs	01.09.21	interdites
Placements immobiliers International APAC	M&G Luxembourg S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV ODCE (Open Diversified Core Equity) Fund Index	fonds immobiliers	10.05.16	interdites
Placements immobiliers International APAC	Nuveen Alternatives Europe S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV ODCE (Open Diversified Core Equity) Fund Index	fonds immobiliers	01.10.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	AMP Capital Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	01.11.15	interdites
Placements immobiliers International Australie	Dexus Wholesale Property Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	07.06.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	GPT Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	29.11.17	interdites
Placements immobiliers International Europe	AEW S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	13.12.19	interdites
Placements immobiliers International Europe	AXA CORE Europe GP S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	01.01.18	interdites
Placements immobiliers International Europe	Hines Luxembourg Investment Management Sàrl	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	07.02.20	interdites
Placements immobiliers International Europe	PGIM Real Estate Luxembourg S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	01.07.19	interdites
Placements immobiliers International USA	LaSalle Property Fund, L.P.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	01.03.16	interdites
Placements immobiliers International USA	PRISA Fund Manager LLC	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	19.09.17	interdites
Placements immobiliers International USA	RREEF America L.L.C.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	19.06.17	interdites

¹ Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

² Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

³ Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

⁴ Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

⁵ À hauteur de 100% pour l'indice MSCI Switzerland IMI pondéré en fonction de la capitalisation boursière et respectueux de l'environnement

⁶ À hauteur de 50% pour l'indice MSCI CEC pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 16,6% pour l'indice MSCI CEC à volatilité minimale, de 16,6% pour l'indice MSCI CEC Small Cap et de 16,6% pour l'indice MSCI CEC Enhanced Value et respectueux de l'environnement

⁷ Mandat dans des fonds à investisseur unique



Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. Les dispositions de ces dernières interdisent aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires.

Les titres de PUBLICA sont conservés auprès de la banque dépositaire suivante :

Global Custodian (banque dépositaire de titres et consolidation de toutes les valeurs patrimoniales)	J.P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21 8002 Zurich	jpmorgan.com
--	---	--------------

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Les deux catégories de placements alternatifs Financements d'entreprises privées, d'un montant de 1431 millions de francs (1395 millions de francs l'année précédente), et Financements immobiliers privés à l'étranger, d'un montant de 1027 million de francs (298 millions de francs l'année précédente), sont mises en œuvre dans des mandats diversifiés. Dans la mesure où il ne s'agit pas de placements collectifs au sens de l'art 53, al. 4, OPP 2, il est recouru à l'extension au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2. La sélection, la gestion et la surveillance rigoureuses de ces catégories d'actifs alternatifs est assurée par une équipe de spécialistes en placement. Des études actif-passif (asset and liability) menées régulièrement permettent, en outre, de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Les placements directs sont autorisés en vertu de l'art. 25 du règlement de PUBLICA concernant les placements et une répartition adéquate des risques à l'intérieur des catégories d'actifs est assurée.

Par décision de la Commission de la caisse du 25 mars 2021, la nouvelle catégorie de placement « Placements dans l'infrastructure » (art. 53, al. 1, let. d^{bis}, OPP 2) a été ajoutée dans le règlement concernant les placements de PUBLICA. Dans la mesure où il n'existe pas d'effet de levier dans les placements dans des financements d'infrastructures privés tels qu'ils sont mis en œuvre par PUBLICA, aucune extension n'est requise.

6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Compte tenu du résultat d'exploitation positif, des réserves de fluctuation de valeur ont été constituées pour un montant de 624,5 millions de francs.

Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	2020	2021
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1 564 178 062	2 513 562 866
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (-) du compte d'exploitation	949 384 804	624 491 140
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	2 513 562 866	3 138 054 007
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	8 551 624 246	6 738 837 187
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	11 065 187 112	9 876 891 194
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	22,7%	31,8%
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	28,0%	24,4%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts : le risque de fluctuation des placements à court terme et le risque de fluctuation des engagements de prévoyance à long terme (y compris le capital d'exploitation dans une considération consolidée).

La partie de l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif de constitution a été fixé à 17,5 % (contre 17,0 % l'année précédente) de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5 % et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50 %) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêt sans risque. Sur l'objectif de constitution de 24,4 % (année précédente 28,0 %), 6,9 points de pourcentage (11,0 points de pourcentage l'année précédente) sont affectés à cette partie.

6.4 Présentation des placements par catégorie d'actifs

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe au service Asset Management de PUBLICA. Ce service prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement afin de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée afin de trouver la meilleure diversification possible des transactions sur l'axe du temps, compte tenu des coûts d'opportunité et des frais de transactions.

Sur une fortune placée d'un total de 43,7 milliards de francs (hors liquidités et créances, hors fonds de roulement, hors actifs de régularisation et compte tenu des impôts latents), 40,7 milliards de francs sont investis dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes et 2,8 milliards de francs dans celle des caisses de prévoyance fermées. Le reste de la fortune placée, soit un montant de 0,1 milliard de francs, est investi conformément à la stratégie de placement à faible risque adoptée par la réassurance de PUBLICA. Le détail des placements effectués au sein des différentes catégories d'actifs est présenté dans le bilan et au chapitre 6.9.



Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2021, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2021	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	2,6%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	5,3%	6,0%	6,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	9,6%	9,1%	8,0%	80%	120%
Emprunts d'État en EUR, avec couverture du risque de change	2,3%	2,5%	2,5%	50%	150%
Emprunts d'État en USD, avec couverture du risque de change	1,6%	1,5%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'État en GBP, avec couverture du risque de change	1,0%	1,0%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'État en CAD, avec couverture du risque de change	1,0%	1,0%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'État en AUD, avec couverture du risque de change	1,1%	1,1%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'État en SEK, avec couverture du risque de change	0,9%	1,0%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	7,9%	8,1%	8,0%	80%	120%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,5%	1,5%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	4,9%	4,5%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	6,4%	6,0%	6,0%	80%	120%
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	4,1%	4,5%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	4,4%	4,5%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	8,5%	9,0%	9,0%	80%	120%
Dette privée d'entreprise	3,5%	3,5%	3,5%	50%	150%
Dette privée d'infrastructure	3,4%	3,5%	3,5%	50%	150%
Dette privée immobilière	2,7%	2,8%	3,0%	50%	150%
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	3,0%	3,0%	3,0%	80%	120%
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	5,0%	5,0%	5,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,1%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	4,1%	4,0%	4,0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	8,1%	8,0%	8,0%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	4,0%	4,0%	4,0%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	16,1%	16,0%	16,0%	50%	150%
Actions Pays émergents	7,7%	8,0%	8,0%	50%	150%
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	2,2%	2,0%	2,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse, directs	6,3%	6,0%	7,0%	80%	120%
Placements immobiliers International, indirects	6,7%	6,0%	6,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	17,4%	17,5%	17,5%		
Total avec couverture du risque de change	82,6%	82,5%	82,5%		
Total en millions de CHF	40 722				

Les obligations de la Confédération d'un montant de 2687 millions de francs (année précédente 2727 millions de francs) sont des placements auprès de l'employeur, cf. chapitre 6.11.

Au cours de l'exercice, le renforcement des financements d'infrastructures privées a pu être mené à bien comme prévu. L'allocation stratégique visée pour les financements d'entreprises et d'infrastructures privées est donc atteinte. En raison de la situation difficile sur les marchés immobiliers internationaux, le développement des financements immobiliers privés a accusé un léger retard. Le développement devrait s'achever au cours du premier semestre 2022. De premiers investissements ont pu être réalisés dans le domaine des financements immobiliers privés. Le poste Placements immobiliers International, indirects, a été renforcé alors que les emprunts d'État et les emprunts d'entreprises cotés ont été réduits. Les investissements dans les différentes catégories de placement sont largement diversifiés par pays, monnaie, secteur et durée.

Dans le cas des placements en actions émises par des pays industrialisés hors Suisse, les risques de change ont été couverts, selon la paire de devises, à hauteur de 60 à 90 %, conformément à un processus dynamique reposant sur des règles. En ce qui concerne les emprunts, les risques de change ont été couverts à 100 % par des opérations à terme sur devises, comme c'était déjà le cas auparavant. Pour des raisons économiques, les monnaies des pays émergents ne sont pas couvertes. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent.

Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

2021, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2021	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	3,4%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	18,0%	20,3%	20,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	11,6%	11,0%	11,0%	80%	120%
Emprunts d'État en EUR, avec couverture du risque de change	2,0%	2,2%	2,2%	50%	150%
Emprunts d'État en USD, avec couverture du risque de change	1,4%	1,3%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'État en GBP, avec couverture du risque de change	0,9%	0,9%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'État en CAD, avec couverture du risque de change	0,8%	0,9%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'État en AUD, avec couverture du risque de change	1,0%	1,0%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'État en SEK, avec couverture du risque de change	0,7%	0,9%	0,8%	0%	200%
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	6,8%	7,0%	7,0%	80%	120%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,0%	1,3%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	4,3%	3,8%	3,8%	50%	150%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	5,3%	5,0%	5,0%	80%	120%
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	6,0%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	6,4%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	12,4%	13,0%	13,0%	80%	120%
Dette privée immobilière	2,8%	2,8%	3,0%	80%	120%
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	5,1%	5,0%	5,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,2%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	1,8%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	3,5%	3,5%	3,5%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	1,7%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	7,1%	7,0%	7,0%	50%	150%
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	3,3%	3,0%	3,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse, directs	21,0%	20,0%	20,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	3,6%	3,4%	3,4%		
Total avec couverture du risque de change	96,4%	96,6%	96,6%		
Total en millions de CHF	2 826				

Le portefeuille immobilier que PUBLICA détient directement en Suisse regroupe 76 immeubles (75 l'année précédente) et quatre immeubles en développement/construction (1 l'année précédente). Ce portefeuille est composé à 65 % d'immeubles d'habitation, à 20 % d'immeubles à usage commercial et à 15 % d'immeubles à usage commercial et d'habitation (sur la base de leur valeur vénale au 31 décembre 2021).



6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2021, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

31.12.2021	Valeur de remplacement nette	Équivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Équivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	9 906 600	75	0	10 042 919	0
Swaps (métaux précieux)	7 747 953	270	0	4 070 000	0
Opérations à terme sur devises	359 086 813	232	-22 993	303 327 082	0
Futures sur actions	1 330 714	111	0	0	0
Futures sur obligations	743 441	189	-24	0	0

31.12.2020	Valeur de remplacement nette	Équivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Équivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	13 356 892	75	0	13 262 919	0
Swaps (métaux précieux)	17 611 649	236	0	16 090 000	0
Opérations à terme sur devises	97 186 490	278	-20 916	167 845 414	0
Futures sur actions	1 882 490	99	0	0	0
Futures sur obligations	-200 632	186	-34	0	0

Les swaps de taux d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de taux. Environ un tiers des investissements en métaux précieux fait l'objet d'une opération de swap sur métaux précieux. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les dividendes du portefeuille qui ont déjà été décidés, mais n'ont pas encore été distribués, sont réinvestis au moyen de futures sur indice boursier afin de maintenir un écart aussi faible que possible entre le portefeuille et le benchmark.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des devises, PUBLICA recourt à un mécanisme de prime brokerage. Fin 2021, HSBC et Deutsche Bank sont les deux FX prime brokers de PUBLICA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un de ces deux FX prime brokers qui, moyennant une commission, traite en sa qualité de contrepartie centrale toutes les opérations à terme sur devises. Par conséquent, seuls les deux FX prime brokers sont exposés au risque de contrepartie. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'État qui sont échangées quotidiennement.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts et des swaps sur métaux précieux, ces postes sont aussi adossés à des sûretés.

Prescrite par la loi, la couverture des dérivés augmentant les engagements sous la forme de liquidités et de placements facilement réalisables fait l'objet d'une surveillance continue afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. Les dérivés diminuant les engagements sont couverts par les valeurs de base correspondantes.

6.6 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2021, les engagements de capital ouverts sont les suivants :

Engagements de capital ouverts par catégorie d'actifs

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

Catégorie d'actifs	31.12.2020	31.12.2021
Dette privée d'entreprise	17 111 470	45 548 045
Dette privée d'infrastructure	59 923 790	60 733 629
Dette privée immobilière	110 632 505	26 627 662
Placements immobiliers International	625 591 633	8 289 600
Total des engagements de capital ouverts	813 259 397	141 198 936

Les engagements de capital ouverts résultent du décalage dans le temps qui sépare l'engagement d'investissement et l'appel de fonds dans le cas des placements non cotés.

6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et soumises à un contrôle permanent. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les emprunts d'État dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2021, le montant des titres prêtés s'élevait à 1777,0 millions de francs (contre 1574,2 millions de francs l'année précédente).

Les transactions de securities lending sont conformes aux directives de placement applicables aux caisses de pensions qui se réfèrent elles-mêmes à la réglementation pertinente pour les placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

6.8 Résultat net des placements

Le détail des résultats nets des différentes catégories d'actifs est présenté dans le compte d'exploitation.



6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et adéquate que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eu sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte de produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, des gains et pertes en capital ainsi que de l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le global custodian, ajusté en concertation avec les asset managers et vérifié par l'investment controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

Performance nette

2021 en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements ¹ en millions de CHF
Marché monétaire	-0,55%	-0,82%	0,27%	1 163
Obligations Confédération	-2,00%	-2,01%	0,01%	2 687
Obligations en CHF hors Confédération	-1,45%	-1,46%	0,01%	4 348
Emprunts d'État en EUR	-2,00%	-1,99%	-0,01%	1 000
Emprunts d'État en USD	-3,36%	-3,74%	0,38%	682
Emprunts d'État en GBP	-6,48%	-6,41%	-0,07%	415
Emprunts d'État en CAD	-4,26%	-3,95%	-0,31%	443
Emprunts d'État en AUD	-4,55%	-4,46%	-0,09%	491
Emprunts d'État en SEK	-1,92%	-1,89%	-0,03%	368
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	-3,49%	-3,45%	-0,04%	3 399
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	5,04%	5,00%	0,04%	2 743
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	-1,44%	-1,33%	-0,11%	1 854
Emprunts d'entreprises cotés en USD	-2,30%	-2,16%	-0,14%	1 959
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	-1,86%	-1,74%	-0,12%	3 813
Dette privée d'entreprise	-2,68%	-2,12%	-0,56%	1 431
Dette privée d'infrastructure	-1,14%	-2,50%	1,36%	1 368
Dette privée immobilière	2,25%	-2,35%	4,60%	1 197
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	-3,08%	-3,10%	0,02%	1 363
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	0,09%	-0,66%	0,75%	2 018
Actions Suisse	23,75%	23,79%	-0,04%	1 364
Actions Pays industrialisés hors Suisse	20,32%	20,35%	-0,03%	6 768
Actions Pays émergents	6,57%	6,44%	0,13%	3 155
Métaux précieux	-2,38%	-3,25%	0,87%	984
Placements immobiliers Suisse²	5,15%	5,49%	-0,34%	3 143
Placements immobiliers International	11,65%	11,39%	0,26%	2 709
Total	4,43%	4,12%	0,31%	43 652
Total sans couverture des risques de change	4,95%	4,62%	0,33%	43 294
Caisses de prévoyance ouvertes	4,62%	4,32%	0,30%	40 722
Caisses de prévoyance fermées	2,14%	1,97%	0,17%	2 826
Réassurance	-1,46%	-1,46%	0,00%	104

¹ Sans les liquidités et les créances

² Compte tenu des impôts latents

6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100 %, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élevé à 24,2 points de base (contre 20,1 points de base l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune se répartissent entre les principaux postes mentionnés dans le tableau suivant :

Frais de gestion de la fortune

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	2020	2021
Gestionnaires de fortune externes Titres	-35 265 891	-43 257 188
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	-6 332 973	-5 724 875
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	- 404 686	-1 740 805
Gestionnaires de fortune internes Titres	-6 330 990	-6 508 433
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	-2 715 086	-2 516 470
Frais pour gestionnaires de fortune	-51 049 626	-59 747 771
Frais de dépôt et de gestion des dépôts	-6 095 337	-6 235 256
Frais pour dépositaires	-6 095 337	-6 235 256
Charges TER (frais TER)	-57 144 963	-65 983 026
Droit de timbre	-5 669 035	-5 060 760
Impôt à la source (non récupérable)	-11 518 455	-15 985 854
Impôts	-17 187 490	-21 046 614
Frais de courtage, commissions, autres frais	-9 115 663	-17 159 667
Frais de transaction	-9 115 663	-17 159 667
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	-26 303 153	-38 206 280
Investment Controller	- 178 782	- 178 782
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	- 366 986	- 489 833
Autres frais (frais SC)	- 545 768	- 668 615
Total des frais de gestion de la fortune	-83 993 884	-104 857 921
Placements moyens transparents en matière de frais	41 738 593 317	43 241 068 502
Charges TER (frais TER) en points de base	13,7	15,3
Frais de transaction et impôts en points de base	6,3	8,8
Autres frais en points de base	0,1	0,2
Frais de gestion de la fortune en points de base	20,1	24,2
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs dans le compte d'exploitation, exprimée en CHF	0	0
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%

Les frais présentés sous le poste Gestionnaires de fortune externes Immobilier intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et de gestion des dépôts, les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral, et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'investment controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.



PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base du paramètre des frais TER, il faut utiliser les frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 15,3 points de base (contre 13,7 points de base l'année précédente).

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais pour dépositaires en lien avec le securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à 1,0 million de francs (contre 1,2 million de francs l'année précédente), sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, soit 0,5 million de francs (contre 0,3 million de francs l'année précédente), dans le spread.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions des art. 57 et 58 OPP 2 concernant les placements chez l'employeur Confédération ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, par exemple des obligations.

Les attributions à la réserve de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. Pour les cotisations des employeurs, 783 992 ont été prélevés par les employeurs (795 025 francs l'année précédente), dont 278 553 francs (189 222 l'année précédente) concerne les cotisations des employés en raison de l'« Ordonnance COVID-19 prévoyance professionnelle ». 795 426 francs ont été dissouts (rémunérations supplémentaires et liquidation partielle) sur décisions de l'organe paritaire.

La réserve de cotisations de l'employeur n'a pas fait l'objet de rémunération dans la mesure où, selon la pratique actuelle de PUBLICA, la rémunération intervient au taux d'intérêt LPP (actuellement de 1 %) moins 1 %.

Réserve de cotisations de l'employeur

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	2020	2021
Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.	31 295 268	36 210 897
Apports	2 668 052	5 740 000
Apport selon le concept de participation aux excédents de la réassurance	3 231 823	1 908 936
Attributions	5 899 876	7 648 936
Prélèvements pour le financement des cotisations	-984 247	-783 992
Financement du changement de bases	0	-795 426
Utilisation	-984 247	-1 579 418
Intérêts	0	0
Total de la réserve de cotisations de l'employeur au 31.12.	36 210 897	42 280 415

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA se présente de la manière suivante :

Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2020	31.12.2021
Actif circulant	15 028 688	12 080 942
Fortune placée	3 374 419	4 656 038
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	18 403 107	16 736 980
Dettes	4 411 616	2 559 742
Fonds de roulement	13 991 491	14 177 238
Fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA	18 403 107	16 736 980

L'entreprise PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité opérationnelle et représente un capital risque en cas d'engagements opérationnels exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

7.2 Frais d'administration de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. Les postes concernant l'administration générale regroupent les charges imputables à ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les charges correspondantes figurent au chapitre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, aux postes Gestionnaires de fortune internes et Autres frais, et comme composante du poste Frais pour dépositaires.

Frais de gestion administrative

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	2020	2021
Charges de personnel	-18 218 408	-17 622 672
Frais matériels	-7 933 718	-8 100 115
Charges financières	- 927	-1 627
Attributions à l'Asset Management	10 353 823	10 373 974
Administration générale	-15 799 230	-15 350 441
Marketing et publicité	0	0
Organe de révision	-231 017	-240 710
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-168 812	-223 701
Autorité de surveillance	-99 385	-104 253
Total des frais d'administration	-16 298 444	-15 919 104
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA	-174 713	-185 747
Frais de gestion administrative	-16 473 157	-16 104 851
Nombre de personnes assurées	66 329	66 862
Nombre de bénéficiaires de rentes	42 066	42 010
Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	108 395	108 872
Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente	152	148



Les charges d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. PUBLICA perçoit des prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucun subside caché. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (par exemple décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

7.3 Provisions non techniques

Provisions non techniques

2021 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2020	31.12.2021
Provision pour fluctuations des frais	43 740 608	40 065 526
Impôts latents	151 629 663	154 369 583
Provisions non techniques	195 370 271	194 435 109

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Le déficit issu des frais de gestion administrative d'un montant de 3,7 millions de francs (excédent de 2,0 millions de francs l'année précédente) a été affecté aux provisions non techniques des caisses de prévoyance.

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, la limite supérieure de ces provisions correspond aux deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si le montant des provisions n'est pas compris dans cette fourchette, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés, sauf convention contraire, en vue de fixer de nouveaux tarifs de frais.

Le montant des impôts latents constitués au cours de l'exercice sous revue sur le portefeuille immobilier détenu directement est de 2,7 millions de francs (constitution de 7,0 millions de francs l'année précédente). Toute modification dans ce domaine est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation, c'est-à-dire sous le poste Constitution de provisions non techniques.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

8.1 Tenue d'élections de remplacement

Des élections ont eu lieu en 2021 afin de renouveler tous les membres de la Commission de la caisse. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) n'était pas d'accord avec l'élection d'un représentant de l'autorité de surveillance à la Commission de la caisse, vraisemblablement pour des raisons de partialité et de possibles conflits d'intérêts. Dans son courrier daté du 28 décembre 2021, elle a demandé à PUBLICA d'organiser des élections de remplacement d'ici au 29 avril 2022.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Caisses de prévoyance présentant un découvert

Le 31 décembre 2021, comme l'an dernier, la caisse de prévoyance fermée « Effectif fermé – assurés volontaires » présente un découvert réglementaire, avec un degré de couverture de 98,3 % (année précédente 97,1 %). Selon l'évaluation de la Commission de la caisse, le placement de la fortune correspond aux prescriptions légales et tient compte de la capacité de risque de la caisse de prévoyance. La stratégie de placement est expliquée au chapitre 6.4. Avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la Commission de la caisse a évalué de possibles mesures d'assainissement et est arrivée à la conclusion qu'aucune mesure de résorption du découvert ne pouvait être prise dans le cadre des dispositions légales et dans le respect de l'égalité de traitement entre les différentes caisses de prévoyance fermées et entre les différents groupes de destinataires.

Le message relatif à la révision de la loi PUBLICA porte avant tout sur l'obligation d'assainir les caisses de prévoyance fermées. Le Conseil fédéral a adopté le message le 30 juin 2021. Le conseil dans les commissions fut positif, ce qui permettrait d'adopter la révision au début de l'année 2022.

9.2 Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective

La caisse de prévoyance Trasse a été dissoute le 1^{er} janvier 2021 et intégrée à la caisse de prévoyance Confédération. Les effets de la liquidation sur le compte d'exploitation sont présentés ci-dessous.

Transfert de fonds lors d'une sortie collective

2021, en CHF

	31.12.2021
Transfert de provisions pour prestations de prévoyance	1 071 871
Transfert de réserves de cotisations de l'employeur	37 519
Transfert de capital de prévoyance de bénéficiaires de rentes	2 002 289
Prestations de libre passage en cas de sortie collective	6 524 411
Total	9 636 090

9.3 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

9.4 Procédures juridiques en cours

Il n'y a actuellement aucune procédure juridique majeure en cours.

10 Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.



11 Rapport de l'organe de révision



KPMG AG
 Bahnhofplatz 10a
 Case postale
 CH-3001 Berne

 +41 58 249 76 00
 kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 49 à 81), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la Commission de la Caisse

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

© 2022 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

Entreprise certifiée EXPERTSuisse

**Caisse fédérale de pensions PUBLICA,
Berne**

Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA s'élève au 31 décembre 2021 à 108.0%. La Caisse fédérale de pensions PUBLICA comprend 19 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles une se trouve en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour l'œuvre de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100%, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons

- que la Commission de la Caisse assume, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous le chiffre 9.1;
- que la Commission de la Caisse respecte, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;



**Caisse fédérale de pensions PUBLICA,
Berne**

Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse

- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent.

Nous attirons votre attention sur le fait que la Commission de la Caisse a évalué les potentielles mesures d'assainissement avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. A cet égard, elle est parvenue à la conclusion qu'aucune mesure visant à résorber le découvert ne peut être décidée par la Commission de la Caisse dans le cadre des dispositions légales et du principe de l'égalité de traitement entre les différentes œuvres de prévoyance affiliées et les différents groupes de destinataires. Nous renvoyons à ce propos aux explications dans l'annexe, sous le chiffre 9.1. Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Andreas Schneider
Expert-réviseur agréé

Berne, 25 mars 2022





12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

ALLVISA | VORSORGE

Mandat

La Commission de la caisse de l'institution collective PUBLICA (ci-après « Caisse de pensions ») a mandaté Allvisa SA de l'établissement d'une expertise actuarielle selon l'art. 52e LPP au 31 décembre 2021.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons

- que nous avons obtenu l'agrément prévu à l'art. 52d LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP ;
- que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 et aux directives de la CHS PP D-03/2013 ;
- que cette expertise actuarielle est établie conformément aux principes et directives de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions. La directive technique DTA 5 « Exigences minimales lors de l'examen de l'institution de prévoyance conformément à l'art. 52e al. 1 LPP » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, notamment, est mise en œuvre ; les directives de la CHS PP D-03/2014 l'ont rendue obligatoire et en ont étendu le champ d'application à l'ensemble des experts agréés en matière de prévoyance professionnelle. La directive technique DTA 7 « Examen selon l'article 52e LPP d'institutions de prévoyance comptant plusieurs œuvres de prévoyance » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions est respectée elle aussi.

Documents à disposition et jour déterminant

La gérance de la Caisse de pensions nous a transmis les données des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes nécessaires à nos calculs.

Calcul du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel

Nous avons vérifié les calculs qu'a effectués la Caisse de pensions pour déterminer le montant du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel. Nous pouvons confirmer que ces montants sont exacts :

- Total capital de prévoyance des personnes assurées	CHF	18'880'431'975
- Total capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	CHF	20'275'703'028
- Total provisions techniques	CHF	1'279'363'778

ALLVISA | VORSORGE

Confirmation de l'expert

Conformément aux tâches incombant à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons qu'au **31 décembre 2021** à notre avis :

- les bases techniques LPP 2020 (tables de génération 2025) applicables sont adaptées à la situation de la Caisse de pensions ;
- le taux de couverture consolidé prévu à l'art. 44 OPP 2 se monte à 108.0 % ;
- le taux de couverture économique consolidé se monte à 95.2 % ;
- d'un point de vue consolidé, la Caisse de pensions offre suffisamment de garanties de pouvoir remplir ses engagements au jour déterminant (art. 52e al. 1 let. a LPP) ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance ouvertes se monte à 107.9 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance ouvertes oscillent entre 107.3 % et 112.5 % ;
- les caisses de prévoyance ouvertes disposent de ressources financières limitées ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance fermées se monte à 105.4 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance fermées oscillent entre 98.3 % et 117.4 % ;
- les caisses de prévoyance ouvertes disposent de ressources financières limitées ;
- une caisse de prévoyance fermée présente un découvert ;
- d'un point de vue consolidé, la réserve de fluctuation de valeur atteint 32.9 % de l'objectif fixé ;
- les provisions techniques correspondent au règlement sur la détermination de la politique de constitution des provisions d'après l'art. 48e OPP 2 et la Caisse de pensions a pris suffisamment de mesures de sécurité supplémentaires d'après l'art. 43 OPP 2 ;
- les dispositions actuarielles réglementaires traitant des prestations et du financement correspondent aux dispositions légales (art. 52e al. 1 let. a LPP) ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité) sont suffisantes.

Au 31 décembre 2021, la Caisse de pensions applique un taux d'intérêt technique de 2.00 % aux caisses de prévoyance ouvertes et un taux d'intérêt technique de 0.50 % aux caisses de prévoyance fermées. En tenant compte de la nouvelle directive technique DTA 4 de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, nous considérons que les taux d'intérêt actuellement utilisés sont adaptés.

Recommandations

PUBLICA a modifié ses bases techniques au 31 décembre 2021. Elle utilise désormais les bases techniques LPP 2020 en tant que tables de génération (année précédente : LPP 2015 en tant que table périodique). Cette adaptation, aussi, a conduit à ce que le taux d'intérêt technique pour les caisses de prévoyance ouvertes et fermées peut se voir qualifié d'approprié. Ce changement s'est accompagné de la vérification et de l'adaptation des provisions pour changement de bases des personnes assurées et des personnes retraitées. Les autres provisions techniques, notamment celles afférentes à la réassurance, n'ont pas encore été vérifiées. Nous recommandons donc à la Commission de la caisse de les vérifier prochainement et de les adapter si nécessaire.



ALLVISA | VORSORGE

Dans le cadre de notre expertise, nous devons également vérifier le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur à la lumière de la directive technique DTA 5 de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions (CSEP). Considéré de manière consolidée, le montant cible actuel de la réserve de fluctuation de valeur atteint un niveau de sécurité de 99.99 % compte tenu de la volatilité de la stratégie de placement de 6.41 %, d'un horizon temporel d'un an et de la mesure de risque *value at risk*. Ce montant peut être considéré comme élevé – même comparé à celui d'autres institutions de prévoyance. Tant que la réserve de fluctuation de valeur n'atteint pas 75 % au moins de son montant cible (= 75 % de 24.2 %), PUBLICA ne peut pas rémunérer les avoirs d'épargne des personnes assurées à un taux supérieur à 2.00 % et ce, conformément à l'art. 46 OPP 2. Ainsi, la fixation du montant cible de la réserve de fluctuation de valeur a une influence directe sur la flexibilité de la rémunération des avoirs d'épargne. Nous recommandons donc à la Commission de la caisse de vérifier le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur.

Une caisse de prévoyance fermée présente un découvert au 31 décembre 2021. Cette problématique semble toutefois devoir être résolue dans un avenir proche. Le Conseil fédéral a adopté un message concernant la modification de la loi relative à PUBLICA. Cette révision prévoit que la Confédération versera une contribution d'assainissement aux caisses de prévoyance en cas de découvert de cinq points de pourcentage ou plus ou si le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 ne dépasse pas 95 %. La révision de la loi a été approuvée par le Conseil national, avec de légères modifications. Dès que le Conseil des Etats l'aura également approuvée, il conviendra, à notre avis, d'examiner un regroupement des caisses de prévoyance fermées

Zurich, le 17 mars 2022

Pensionskassen-Experte SKPE
Allvisa AG, 17.03.2022

Qualifizierte elektronische Signatur - Schweizer Recht

Christoph Plüss

Dr. phil. II
Expert en caisses de pensions CSEP
Expert en charge



Pensionskassen-Expertin SKPE
Allvisa AG, 17.03.2022

Qualifizierte elektronische Signatur - Schweizer Recht

Brigitte Terim

Dr. sc. math. ETH
Experte en caisses de pensions CSEP





Impressum

Éditrice

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

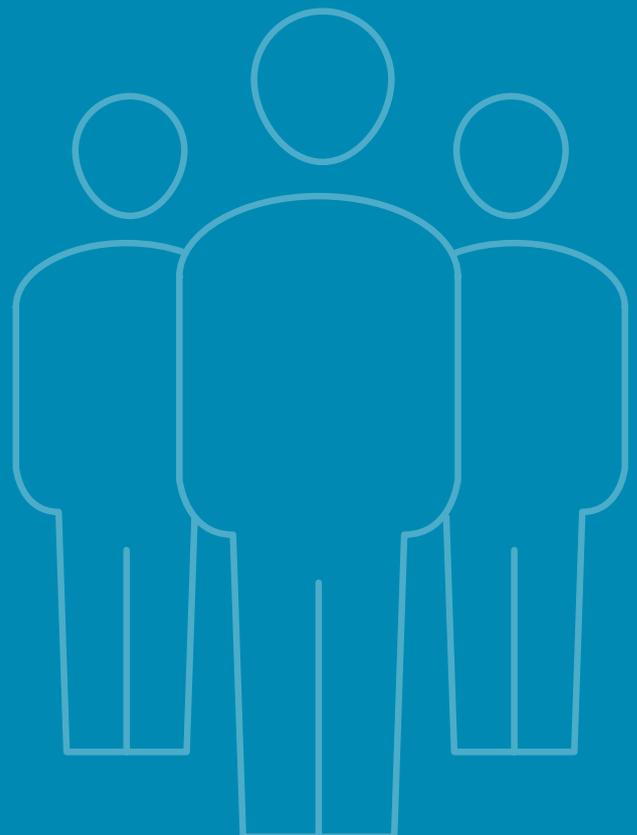
Conception et rédaction

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
pomona innovation, Viège

Graphisme

pomona innovation, Viège

Berne, avril 2022



Nous vous remercions de votre intérêt.

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Tél. +41 58 485 21 11
Fax +41 58 485 21 13
info@publica.ch
publica.ch

